



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

**Communications, cas examinés, observations formulées
et activités diverses menées par le Groupe de travail
sur les disparitions forcées ou involontaires***

111^e session (6-10 février 2017)

I. Introduction

1. Le présent document rend compte des communications et cas examinés et des activités menées par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires à sa 111^e session, tenue à Séoul.
2. Le Groupe de travail sait gré au Gouvernement coréen d'avoir accueilli et contribué au bon déroulement de sa 111^e session.

II. Communications

3. Entre ses 110^e et 111^e sessions, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté 71 cas à l'attention des pays suivants : Bahreïn (1) ; Bangladesh (2) ; Chine (1) ; Égypte (48) ; Émirats arabes unis (1) ; Iran (République islamique d') (2) ; Libye (2) ; Mozambique (1) ; Nigéria (1) ; Pakistan (10) ; Soudan (1) ; Turquie (1).
4. À sa 111^e session, le Groupe de travail a décidé de porter 348 cas de disparition forcée nouvellement signalés à l'attention de 15 États. Il a élucidé 40 cas concernant le Bahreïn (1), l'Égypte (27), les Émirats arabes unis (2), la Jordanie (1), la Libye (1), le Mexique (3), le Pakistan (3), la Turquie (1) et l'Ukraine (1). Vingt-et-un de ces cas ont été élucidés à la lumière d'informations reçues des Gouvernements et les 19 autres à la lumière d'informations reçues d'autres sources.
5. Entre ses 110^e et 111^e sessions, le Groupe de travail a envoyé 18 communications avec d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales, à savoir 9 appels urgents, au Bangladesh (1), à la Chine (2), à l'Éthiopie (1), à l'Iran (République islamique d') (1), au Pakistan (1) et au Soudan (3) ; 2 lettres d'allégation, à l'Algérie (1) et à l'Argentine (1) ; 6 lettres de demande d'intervention rapide, à l'Inde (2), à l'Iran (République islamique d') (2), au Maroc (1) et au Mexique (1) ; et 1 « autre lettre », à Sri Lanka.

* Les annexes au présent document sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue originale seulement.



6. À sa 111^e session, le Groupe de travail a examiné et fait siennes quatre allégations de caractère général concernant le Bangladesh, l'Érythrée, l'Indonésie et la République islamique d'Iran.

III. Activités

7. À sa 111^e session, le Groupe de travail a rencontré des proches de victimes de disparition forcée et des représentants d'organisations non gouvernementales qui s'occupent de la question des disparitions forcées. Il a également tenu des réunions officielles avec des représentants des Gouvernements de l'Iraq, du Japon et de la République de Corée.

8. Le 5 février 2017, le Groupe de travail a tenu une réunion d'experts sur les disparitions forcées dans le contexte des migrations, recevant des contributions qui serviront de base au rapport qu'il soumettra à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2017.

9. Pendant ses sessions, le Groupe de travail a participé à une rencontre universitaire sur les disparitions forcées dans le contexte de la justice transitionnelle. Il a en outre débattu de l'élaboration du projet de rapport sur sa visite en Albanie, ainsi que d'autres questions et activités internes, notamment ses futures visites.

IV. Informations concernant les disparitions forcées ou involontaires survenues dans les États concernés par les communications examinées par le Groupe de travail au cours de la session

Albanie

Information reçues du Gouvernement

10. Le 2 décembre 2016, le Gouvernement albanais a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ce cas.

Algérie

Procédure ordinaire

11. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des six personnes suivantes :

a) El Hacène Nait Djoudi, qui aurait été arrêté par des policiers le 17 juillet 1996 alors qu'il quittait son lieu de travail, le siège du service régional d'Alger ;

b) Lofti Rahim, qui aurait été arrêté le 25 août 1995 à Koléa, sur la route de Barbissa, par des agents de la garde communale ;

c) Abdelkrim Ibiziz, qui aurait été arrêté le 18 juillet 1996, dans la rue, alors qu'il allait à la plage ;

d) El Hadi Oudina, qui aurait été arrêté le 22 août 1996 à son domicile par des militaires ;

e) Brahim Hadj Kouider, qui aurait été arrêté le 1^{er} novembre 1994 à son domicile par des gendarmes de Oued El Alleug (wilaya de Blida) ;

f) Benyoucef Hacine, qui aurait été arrêté le 23 mars 1995, au barrage routier dressé par l'armée entre Haouch El Gros et Boufarik, par des militaires et des gendarmes de Bouinane.

Informations reçues du Gouvernement

12. Le 18 août 2015, le Gouvernement algérien a fourni des informations sur neuf cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Lettre d'allégation conjointe

13. Le 1^{er} novembre 2016, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre d'allégation concernant l'arrestation et la détention arbitraires auxquelles auraient été soumis des participants à un rassemblement pacifique de proches de personnes disparues et le recours excessif à la force auquel cette manifestation aurait donné lieu.

Observations

14. En ce qui concerne les allégations susmentionnées, le Groupe de travail renvoie au paragraphe 3 de l'article 13 de la Déclaration, selon lequel « des dispositions sont prises pour que tous ceux qui participent à l'enquête, y compris le plaignant, l'avocat, les témoins et ceux qui mènent l'enquête, soient protégés contre tout mauvais traitement et tout acte d'intimidation ou de représailles ». Le Groupe de travail rappelle que dans sa résolution 7/12, le Conseil des droits de l'homme a exhorté les États à prendre des mesures pour protéger convenablement les témoins des disparitions forcées ou involontaires, les défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre les disparitions forcées, ainsi que les avocats et les familles des personnes disparues, contre toute intimidation ou tout mauvais traitement dont ils pourraient faire l'objet.

Argentine

Lettre d'allégation conjointe

15. Le 26 septembre 2016, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre d'allégation concernant les menaces et actes d'intimidation dont les défenseurs des droits de l'homme Laura Figueroa et Cesar Sivo auraient été victimes.

Réponse à la lettre d'allégation conjointe

16. Le 28 novembre 2016, le Gouvernement argentin a répondu à la lettre d'allégation du 26 septembre 2016. Dans sa réponse, il a fourni des informations sur les mesures prises comme suite aux menaces et actes d'intimidation dont M^{me} Figueroa aurait fait l'objet¹.

Bahreïn

Procédure d'action urgente

17. Le 24 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Sayyed Alawi Al-Alawi, qui aurait été arrêté par des agents de l'État le 24 octobre 2016 dans la région de Galali avant d'être emmené dans un lieu inconnu. Ce cas a ultérieurement été élucidé par la source (voir le paragraphe 18).

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

18. À la lumière des informations fournies par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Sayyed Alawi Al-Alawi, qui serait en détention provisoire dans les locaux du Département des enquêtes criminelles.

¹ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=32048>.

Bangladesh

Procédure d'action urgente

19. Le 9 septembre 2016, le Groupe de travail, suivant sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Yasin Muhammad Abdus Samad Talukder, qui aurait été arrêté le 14 juillet 2016 à l'arrêt de bus « Kakoli », dans le quartier DOHS Banani (Dacca), par des agents de l'État en civil.

20. Le 30 novembre 2016, le Groupe de travail, suivant sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas d'Abdullahil Azmi, qui aurait été enlevé le 22 août 2016 à son domicile par des agents de police judiciaire en tenue civile.

Procédure ordinaire

21. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des cinq personnes suivantes :

a) Mahabub Hasan Sujon Hasan, qui aurait été enlevé par des agents des forces de l'ordre le 7 décembre 2013 dans une ferme du village de Noakandi (union de Shanmandi), dans le district de Narayanganj ;

b) Kazi Farhad Kazi, qui aurait été enlevé par des agents des forces de l'ordre le 7 décembre 2013 dans une ferme du village de Noakandi (union de Shanmandi), dans le district de Narayanganj ;

c) Somrat Molla et Khaled Hasan Sohel Hasan, qui auraient été arrêtés par des agents des forces de l'ordre le 28 novembre 2013 devant la prison centrale de Dacca ;

d) Mohammad Tariqul Alam, qui aurait été enlevé par des membres du bataillon d'action rapide le 7 mars 2013 alors qu'il sortait du « Nam », immeuble du quartier de Sher-e-Bangla Nagar (Dacca) où résident des agents et fonctionnaires de l'État ;

e) Hummam Quader Chowdhury, qui aurait été arrêté par des agents des services de sécurité le 4 août 2016 alors qu'il était dans sa voiture avec des amis.

Informations reçues de diverses sources

22. Une source a fourni des informations sur un cas en suspens.

Appel urgent conjoint

23. Le 28 octobre 2016, le Groupe de travail et deux autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant l'enlèvement présumé de l'avocat Ahmad Bin Quasem, qui semble directement lié aux activités menées par l'intéressé en sa qualité de membre de l'équipe d'avocats chargés de défendre son père, Quasem Ali, devant le Tribunal pour les crimes internationaux. Le cas d'Ahmad Bin Quasem a été porté à l'attention du Bangladesh le 11 août 2016 suivant la procédure d'action urgente du Groupe de travail (voir A/HRC/WGEID/110/1, par. 17 a)).

Allégation de caractère général

24. Le Groupe de travail a reçu des informations de sources fiables selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Bangladesh. Ces informations sont reproduites à l'annexe II.

Observations

25. Le Groupe de travail est préoccupé par le fait qu'il continue de recevoir des allégations de disparitions forcées survenues au Bangladesh et que le Gouvernement ne répond pas aux informations et communications qui lui sont envoyées à ce propos. Il souligne que, selon l'article 7 de la Déclaration, aucune circonstance, quelle qu'elle soit, ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées, et que, en application du paragraphe 2 de l'article 10 de cet instrument, des informations exactes sur la détention de

ces personnes et sur le lieu où elles se trouvent, y compris sur leur transfert éventuel, doivent être rapidement communiquées aux membres de leur famille, à leur avocat ou à toute personne légitimement fondée à connaître ces informations.

Bhoutan

Informations reçues de diverses sources

26. Une source a fourni des informations actualisées sur cinq cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé que ces cinq cas relevaient non plus du Bhoutan, mais de l'Inde.

Burundi

Procédure ordinaire

27. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des deux personnes suivantes :

a) Savin Nahindavyi, qui aurait été enlevé le 1^{er} mai 2016 à Bujumbura, au siège du Service national de renseignement, par le directeur et des agents du Service ;

b) Eric Niyungeko, qui aurait été enlevé le 31 octobre 2015, sur la route reliant Bujumbura à Karuzi, par des agents du Service national de renseignement.

Informations reçues du Gouvernement

28. Le 4 janvier 2017, le Gouvernement burundais a fourni des informations sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Chili

Informations reçues de diverses sources

29. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens.

Chine

Procédure d'action urgente

30. Le 2 décembre 2016, le Groupe de travail, suivant sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Jiang Tianyong, que des agents des services de sécurité de l'État auraient fait disparaître le 21 novembre 2016 alors qu'il se rendait de Changsha à Beijing.

Informations reçues de diverses sources

31. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens.

Appel urgent conjoint

32. Les 5 et 28 décembre 2016, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé deux appels urgents concernant la disparition présumée de Jiang Tianyong.

Colombie

Informations reçues du Gouvernement

33. Le 2 septembre 2016, le Gouvernement colombien a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ce cas.

Réponse à une allégation de caractère général

34. Le 6 septembre 2016, le Gouvernement colombien a répondu à la lettre d'allégation générale qui lui avait été envoyée le 9 mars 2016 concernant la disparition forcée de femmes. Dans sa réponse, le Gouvernement expose les mesures prises au cas par cas par la Commission de recherche des personnes disparues pour lutter contre la disparition forcée de femmes en Colombie et retrouver les disparues, ainsi que les dispositions adoptées par d'autres institutions en vue de garantir l'octroi de réparations dans le respect du principe de l'égalité entre les sexes. L'intégralité de la réponse, rédigée en espagnol, est reproduite à l'annexe III.

Observations

35. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement colombien des informations reçues le 6 septembre 2016 au sujet de l'allégation de caractère général. Il renvoie à son observation générale sur les femmes touchées par la disparition forcée (A/HRC/WGEID/98/2), dans laquelle il insiste sur le fait que les États doivent tenir compte du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les mesures, notamment législatives, administratives et judiciaires, prises pour lutter contre les disparitions forcées. L'égalité entre les sexes suppose que chaque personne – indépendamment de son sexe ou de son genre – puisse exercer sans discrimination les droits énoncés dans la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

République populaire démocratique de Corée

Procédure ordinaire

36. Le Groupe de travail a porté 34 cas à l'attention du Gouvernement. Un récapitulatif de ces cas figure à l'annexe I.

37. Conformément aux méthodes de travail du Groupe de travail, le Gouvernement de la République de Corée a reçu copie des dossiers concernant des ressortissants de la République de Corée.

Informations reçues du Gouvernement

38. Le 21 octobre 2016, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fourni des informations sur 16 cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Observations

39. Le Groupe de travail est préoccupé par le fait qu'au lieu de coopérer avec lui pour élucider les très graves allégations selon lesquelles la disparition forcée serait pratiquée de manière systématique dans le pays, le Gouvernement l'accuse de faire preuve de partialité et d'être mêlé à un « complot politique » contre la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe de travail réaffirme fermement qu'il mène ses activités en toute objectivité, indépendance et impartialité.

Égypte

Procédure d'action urgente

40. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement les cas des 48 personnes suivantes :

- a) Ali Abdul Rahman Hussein, qui aurait été arrêté par des policiers le 4 octobre 2016 dans le district de Matariya (Le Caire) ;
- b) Salih Hussein, qui aurait été arrêté par des policiers le 4 octobre 2016 dans le district de Matariya ;
- c) Ahmed Abdelrahim Hanafi Abdelrahim, qui aurait été enlevé le 7 septembre 2016 sur le trajet entre son domicile, situé à Al Wardian, et le quartier de Sidi Gaber (Alexandrie), par des agents des services de la sécurité intérieure ou des forces de police relevant du Ministère de l'intérieur ;
- d) Ahmed Atef Ahmed Abdelrahim Baghdadi, qui aurait été enlevé le 30 août 2016 dans le Nouveau Caire par des agents des services de la sécurité intérieure ;
- e) Sherin Said Hamed Bekhit, qui aurait été arrêtée le 19 octobre 2016 à son domicile de Berket Elsabea (Menufeya) par des agents des forces de sécurité ;
- f) Qadry Sami Zaki Abdelrahman Mwafi, qui aurait été enlevé par des policiers le 29 octobre 2016 au Caire ;
- g) Omar Khaled Abdelrahman Mahmoud, qui aurait été enlevé par des policiers le 27 octobre 2016 au Caire ;
- h) Hamdi Taha Abdelrahim Elabasi, qui aurait été enlevé par des policiers le 29 octobre 2016 au Caire ;
- i) Mohamed Saad Mohamed Awad Zekilah, qui aurait été enlevé par des policiers le 9 novembre 2016 à son domicile de Kafr El Dawwar ;
- j) Ahmed Abdelrahman Ahmed Youssef Mabrouk, qui aurait été enlevé le 6 septembre 2016 dans la ville du 6 octobre par des agents des services de la sécurité intérieure ;
- k) Omar Ali Elsayed Ahmed Bateekh, qui aurait été enlevé par des policiers le 20 septembre 2016 à un poste de contrôle d'Assouan ;
- l) Saber Mohamed Saber Mohamed, qui aurait été enlevé par des agents des forces de sécurité le 21 septembre 2016 à Sidi Bachar Qibli (Alexandrie) ;
- m) Ali Khaled Ali Eltablawy, qui aurait été enlevé par un policier et deux soldats le 2 octobre 2016 dans la ville du 6 octobre ;
- n) Mohamed Abd el Majeid Abd al Aziz Abdual Rahman, qui aurait été enlevé par des policiers le 3 novembre 2016 dans la 45^e rue, à Alexandrie ;
- o) Ahmed Omar Makram, qui aurait été enlevé par des policiers le 6 décembre 2016 à Baltim (Kafr El-Sheikh) ;
- p) Maher Abd el Hamied Nagy, qui aurait été enlevé par des policiers le 28 novembre 2016 dans l'enceinte du tribunal de Quesna ;
- q) Moaz Ebrahim Lofti el Sayed, qui aurait été enlevé par des policiers le 8 décembre 2016 au Caire ;
- r) Mohamed Abu Rawash Mohamed al Daushiy, qui aurait été enlevé par des agents de la sécurité d'État le 8 décembre 2016 dans le village de Manshaet Sultan ;
- s) Osama Mohamed Shaban, lycéen né le 11 décembre 1998 à Ain Shams (Le Caire), qui aurait été enlevé le 20 novembre 2016, dans la rue, par des policiers en uniforme ;

- t) Ebrahim Khalaf Thabet Hardiy, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 novembre 2016 dans le quartier d'El-Marg (Le Caire) ;
- u) Khalaf Thabet Hardiy, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 novembre 2016 dans le quartier d'El-Marg ;
- v) Hussein Mohamed Hassan Farrag, qui aurait été enlevé le 22 août 2016, à un poste de contrôle établi par la police à la frontière du gouvernorat d'Assiout, par des agents des forces de sécurité nationales ;
- w) Omar Tarek El Sayed Tarek El Sayed El Nomrosy, qui aurait été enlevé le 10 septembre 2016 à Sidi Bishr par des agents de la police de sécurité nationale ;
- x) Ehab Salah El Din Attito, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 septembre 2016 à son domicile ;
- y) Abdel Rahman Taha El Sayed Ahmed El Kassaby, qui aurait été enlevé le 5 octobre 2016 dans le village de Qulinjeel, au centre d'Al Mansourah (Dakahliya), par des agents des forces de sécurité nationales ;
- z) Abd Al Rahman Nasr Al Deen Amin, qui aurait été enlevé par des policiers le 25 septembre 2016 dans la rue Ahmed Orabi Ard El Geneina ;
- aa) Helal Omar Mohamed Ahmed Nasr, qui aurait été enlevé par des policiers le 25 septembre 2016 à Faisal (gouvernorat de Gizeh) ;
- bb) Abd Al Rahman Ahmed Abd Al Aal, qui aurait été enlevé le 29 septembre 2016 à Arab el walda-Helwa par des agents des forces de sécurité ;
- cc) Mohamed Gomaa Ali Ismail Hassan, qui aurait été enlevé le 29 septembre 2016 à Abu Hamad (gouvernorat d'Ach-Charqiya) par des agents des services de la sécurité de l'État ;
- dd) Ali Said Khedr Abd Al Motagalay, qui aurait disparu le 2 octobre 2016 après avoir été libéré du commissariat de police de Dirout ;
- ee) Abed Mohamed Ali Eltablawy, qui aurait été enlevé par des policiers le 2 octobre 2016 dans la ville du 6 octobre ;
- ff) Yahiya Abd Al Fattah Shaheen, qui aurait été arrêté par des policiers le 6 octobre 2016 à Héliopolis (Le Caire) ;
- gg) Nabil Ibrahim Al Desouky Mohamed Helmy, qui aurait été enlevé par des policiers le 8 octobre 2016 à Al-Obour (Le Caire) ;
- hh) Ahmed Magdy Hassan, qui aurait été enlevé le 9 octobre 2016 au second poste de police de Zagazig par des agents des services de sécurité de l'État ;
- ii) Yahya Mohamed Abu Al Saoud Yahya Ali Ramadan, qui aurait été enlevé par des policiers le 9 octobre 2016 à Zefta ;
- jj) Abd Al Latif El Dieb, qui aurait été enlevé le 10 octobre 2016 à Borg El Arab (Alexandrie) par des agents des forces de sécurité ;
- kk) Ibrahim Kamel Qandil, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 octobre 2016 à Damiette ;
- ll) Ahmed Saied Abd Al Salam Al Ashmawey, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 octobre 2016 à Al-Obour ;
- mm) Abd Al Fattah Al Sayed Shaheen, qui aurait été enlevé par des policiers le 16 octobre 2016 à Sheben Al sheben Al Qanater (district d'Al Qaliuba) ;
- nn) Ahmed Masoud Salem, qui aurait été enlevé par des policiers le 17 octobre 2016 à Damiette ;
- oo) Mohamed Abd Al Latif El Sayed Ibrahim Makawy Makawy, qui aurait été enlevé le 23 octobre 2016 à Alexandrie par des agents des forces de sécurité armées ;

pp) Ibrahim Ahmed Ibrahim Al Subki, qui aurait été enlevé par des policiers le 2 novembre 2016 à El Amireya ;

qq) Ahmed Magdy Abd Al Aalim Mohamed, qui aurait été enlevé par des policiers le 3 novembre 2016 à son domicile de la rue de la mosquée Noor El Islam ;

rr) Abd Al Rahman Mohamed Mahmud Abd Al Gawad, qui aurait été arrêté par des policiers le 4 novembre 2016 dans le désert du Sinaï ;

ss) Ahmed Samir Mohamed Al Sayed Hindy, qui aurait été enlevé par des policiers le 7 novembre 2016 à Ras el Tin (Alexandrie) ;

tt) Taher Abdouallah Abd Al Ghany Abd Al Ghany, qui aurait été arrêté par des policiers le 10 novembre 2016 à Zawyat Kerdasa ;

uu) Amr Jamal Hassan, qui aurait été enlevé par des policiers le 5 décembre 2016 dans la ville du 6 octobre ;

vv) M Samir Mohamed Al Sayed Hindy, qui aurait été enlevé par des policiers le 15 décembre 2016 à Karmouz (Alexandrie).

Procédure ordinaire

41. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des deux personnes suivantes :

a) Aly Mohamed Naguid Abdel Hamid, qui aurait été arrêté par des policiers le 7 août 2016 dans un centre de soins du gouvernorat d'Ach-Charqiya ;

b) Ahmed Nasr El Din Abd Al Salam Radwan, qui aurait été arrêté le 23 septembre 2016 à la suite d'une opération de police menée à la porte de Marsa Matruh.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

42. À la lumière des informations fournies par des sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé les cas des cinq personnes suivantes :

a) Hassan Abderrahmane Elsayd Mahmoud, qui serait détenu à la prison de Tora ;

b) Abdelrahman Gamal Mohamed Ahmed, qui aurait été tué le 6 décembre 2016 lors d'une descente de police dans un appartement d'Assiout ;

c) Mohamed Saad Mohamed Awad Zekilah, qui aurait été revu dans les locaux du ministère public du district de Bab Sharq (gouvernorat d'Alexandrie) ;

d) Omar Makram Ali, qui aurait comparu devant le tribunal de Kafr El Sheikh le 11 janvier 2017 ;

e) Ehab Salah El Din Attito, qui aurait été revu à la prison de Tora le 22 décembre 2016.

Informations reçues de diverses sources

43. Des sources ont fourni des informations actualisées concernant trois cas en suspens. Ces informations ont été transmises au Gouvernement égyptien.

Informations reçues du Gouvernement

44. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a fourni des informations concernant 31 cas en suspens. À la lumière des informations fournies, qui ont été confirmées par plusieurs sources (voir par. 43), le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à 28 cas et de considérer deux autres cas comme élucidés. Les informations fournies sur le cas restant n'ont pas été jugées suffisantes pour le considérer comme élucidé.

Élucidation

45. À la lumière d'informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer 18 cas comme élucidés à l'issue du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/109/1, par. 38) ; sur la base d'informations communiquées par une source, il a également décidé de considérer un autre cas comme élucidé avant l'expiration de ce délai (voir A/HRC/WGEID/110/1, par. 41). Ces cas concernent Mostafa Samir Ibrahim, Al Sayed Saad Al Deen Al Saadani, Salah Ahmed Metwally Galal, Aly Mohamed Abdul Fattah, Mohammed Abdelaziz Farag, Abdelaziz Mohammed Abdelaziz Farag, Ismael Abdelaziz Farag, Mohamed Hassan Ahmed Kadiha, Mohamed Ibrahim Ahmed Lasheen, Islam Ali Abu Alma'aty Salem, Anas Emad Al Sayed Shosha, Anas Khamis Abdul Moniem, Ahmed Abdel Moneim Musharraf Issawi, Abd el-Rahman Abd el-Salam Ayoub, Desoky Abdul Mawgood Eissa, Mohamed Abd al-Twwab Ahmed, Ahmed Abdullah Ibrahim Saloma, Abdul Rahman Mahmoud Ramadan et Ahmed Awany Abdelbasir Mohammed. Trois de ces personnes auraient été libérées et les 16 autres seraient à présent détenues dans un lieu connu.

Réponse à une allégation générale

46. Le 31 août 2016, le Gouvernement égyptien a répondu à l'allégation générale qui lui avait été transmise le 17 juin 2016, selon laquelle les disparitions forcées se seraient multipliées depuis la mi-2014 et les « disparitions à court terme » se généraliseraient. Il a avancé que l'Égypte était victime de critiques malveillantes fondées sur des informations erronées et destinées à nuire au pays et à en ternir l'image à l'étranger, qu'il n'existait aucune preuve convaincante que des disparitions forcées étaient survenues en Égypte, et que les actes conduisant à une disparition forcée étaient lourdement punis par la loi égyptienne. Plusieurs dispositions constitutionnelles et législatives sont citées dans la réponse du Gouvernement, reproduite dans son intégralité à l'annexe III.

Observations

47. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement égyptien des informations qu'il lui a communiquées en réponse à l'allégation de caractère général (voir par. 46). Il regrette cependant que le Gouvernement se soit contenté de rejeter les allégations de disparition forcée en les qualifiant de « critiques malveillantes fondées sur des informations erronées » et n'ait apparemment pas pris toute la mesure de leur gravité. Le Groupe de travail engage vivement le Gouvernement à garantir et surveiller de près l'application de la réglementation interne visant à sauvegarder les droits et libertés individuels et attire son attention sur la nécessité d'offrir un recours utile aux victimes de disparition forcée. En outre, il recommande au Gouvernement de prendre des mesures, notamment législatives, administratives et judiciaires, pour prévenir et éliminer les actes conduisant à des disparitions forcées, conformément à l'article 3 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et de faire en sorte que des informations exactes sur la détention des personnes privées de liberté et le lieu où elles se trouvent, ainsi que sur leur transfert éventuel, soient rapidement communiquées aux membres de la famille et à l'avocat de ces personnes ou à toute personne légitimement fondée à connaître ces informations (art. 10, par. 2).

48. Au regard du paragraphe 42 b), le Groupe de travail demeure préoccupé par les circonstances qui entourent la mort présumée d'Abdelrahman Gamal Mohamed Ahmed, un étudiant en médecine qui aurait été tué en même temps que deux autres personnes le 6 décembre 2016, à Assiout, lors d'une descente de police. Il a été porté à l'attention du Groupe de travail que l'intéressé était déjà aux mains des forces de sécurité, et ce, depuis qu'il aurait été enlevé, le 25 août 2016, par des individus portant l'uniforme de l'Agence de sécurité nationale. Le Groupe de travail demande au Gouvernement de mener une enquête approfondie sur cette allégation et de le tenir informé de ses conclusions.

49. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement égyptien des multiples réponses reçues le 30 janvier 2017 et après sa 111^e session, réponses qu'il traitera et examinera dès qu'il en aura reçu la traduction.

El Salvador

Informations reçues de diverses sources

50. Une source a fourni des informations sur trois cas en suspens.

Informations reçues du Gouvernement

51. Le 23 janvier 2017, le Gouvernement salvadorien a fourni des informations sur trois cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ces cas comme élucidés.

Érythrée

Allégation de caractère général

52. Le Groupe de travail a reçu des informations émanant de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Érythrée. Ces informations sont reproduites à l'annexe II.

Éthiopie

Informations reçues de diverses sources

53. Une source a fourni des informations sur un cas en suspens.

54. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement kényan.

Appel urgent conjoint

55. Le 7 octobre 2016, le Groupe de travail et sept autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant la répression à laquelle donnerait lieu les manifestations dont le pays est le théâtre depuis novembre 2015, en particulier dans les régions d'Oromia et d'Amhara, et la disparition forcée dont des centaines de personnes auraient été victimes.

Grèce

Informations reçues du Gouvernement

56. Le 31 octobre 2016, le Gouvernement grec a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Guyana

Informations reçues de diverses sources

57. Une source a fourni des informations sur un cas en suspens.

Inde

Procédure ordinaire

58. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des quatre personnes suivantes :

a) Jalal-ud-din Tass, qui aurait été vu pour la dernière fois le 28 décembre 1999 au camp militaire de Choolan (Zamboor Pattan, Jammu-et-Chachemire), où est stationné le

régiment des 9 Rajput Rifles, après qu'on lui avait ordonné d'aller y récupérer ses papiers d'identité, qui avaient été confisqués par le commandant du camp ;

b) Mohammad Ismaiel Tass, qui aurait été vu pour la dernière fois le 28 décembre 1999 au camp militaire de Choolan, où est stationné le régiment des Rajput Rifles, après qu'on lui avait ordonné d'aller y récupérer ses papiers d'identité, qui avaient été confisqués par le commandant du camp ;

c) Javaid Ahmed Bhat, un garçon âgé de 16 ans, qui aurait été arrêté le 14 juin 1995 par le régiment des 22 Rashtriya Rifles ;

d) Farooq Ahmad Shalbab, qui aurait été arrêté le 14 juin 1995 par le régiment des 22 Rashtriya Rifles.

Informations reçues de diverses sources

59. Une source a fourni des informations actualisées sur cinq cas en suspens qui relevaient initialement du Bhoutan. À la lumière des informations reçues, le Groupe de travail a décidé que ces cinq cas relevaient non plus du Bhoutan, mais de l'Inde.

Lettre de demande d'intervention rapide

60. Le 11 octobre 2016, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant les allégations selon lesquelles Khurram Parvez a été arbitrairement arrêté et détenu et a fait l'objet de menaces et d'une interdiction de voyager. Le Groupe de travail a exprimé ses préoccupations concernant cette personne dans un communiqué de presse publié avec d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales le 24 novembre 2016².

Réponse à un appel urgent conjoint

61. Le 5 septembre 2016, le Gouvernement indien a répondu à la lettre conjointe de demande d'intervention rapide qui lui avait été adressée le 9 octobre 2015 (voir A/HRC/WGEID/108/1, par. 56) au sujet des allégations selon lesquelles les autorités continuaient de refuser de renouveler le passeport d'un avocat des droits de l'homme afin de l'empêcher d'enquêter sur des disparitions forcées. Dans sa réponse, le Gouvernement conteste ces allégations³.

62. Le 29 septembre 2016, le Gouvernement indien a répondu à la lettre conjointe de demande d'intervention rapide qui lui avait été adressée le 16 septembre 2016 au sujet de Khurram Parvez, qui aurait été arbitrairement arrêté et détenu et aurait fait l'objet de menaces et d'une interdiction de voyager (A/HRC/WGEID/110/1, par. 52). Sa réponse contient des informations sur les changements survenus concernant la détention de l'intéressé⁴.

Indonésie

Allégation de caractère général

63. Le Groupe de travail a reçu des informations de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Indonésie. Ces informations sont reproduites à l'annexe II.

² Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20697&LangID=E#sthash.56bdr9PJ.dpuf. M. Parvez a été libéré le 29 novembre 2016.

³ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=31948>.

⁴ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=31865>.

Iran (République islamique d')

Action urgente

64. Le 16 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement iranien le cas de Mohammad Ali Taheri, qui aurait disparu le 16 octobre 2016 de la prison d'Evin, à Téhéran.

65. Le 12 décembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement iranien le cas de Saber Naderi, qui aurait été enlevé chez lui, le 4 décembre 2016, par des agents du Ministère du renseignement (Eteelaat).

Appels urgents conjoints

66. Le 22 novembre 2016 et le 26 janvier 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé deux appels urgents concernant les représailles dont aurait fait l'objet Raheleh Rahemipor, parente de deux personnes dont les cas sont en suspens.

67. Le 13 janvier 2017, le Groupe de travail et cinq autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant Ali Moezzi, qui aurait disparu de la prison de haute sécurité de Gohardasht, à Karaj, dans l'ouest de Téhéran, alors qu'il était sur le point de purger sa peine.

Allégation de caractère général

68. Le Groupe de travail a reçu des informations de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en République islamique d'Iran. Ces informations sont reproduites à l'annexe II.

Observations

69. Le Groupe de travail demeure gravement préoccupé par les informations reçues au sujet des représailles dont Raheleh Rahemipor aurait fait l'objet (voir par. 66) et qui semblent directement liées aux démarches entreprises par l'intéressé pour faire éclater la vérité et obtenir justice en ce qui concerne ses parents. Il a de surcroît été porté à l'attention du Groupe de travail que M^{me} Rahemipor avait été condamnée à deux ans de prison pour « propagande contre l'État »⁵.

70. Le Groupe de travail souhaite attirer l'attention sur le paragraphe 3 de l'article 13 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aux termes duquel « des dispositions sont prises pour que tous ceux qui participent à l'enquête, y compris le plaignant, l'avocat, les témoins et ceux qui mènent l'enquête, soient protégés contre tout mauvais traitement et tout acte d'intimidation ou de représailles ». De surcroît, dans sa résolution 7/12, le Conseil des droits de l'homme a exhorté les gouvernements à prendre des mesures pour protéger convenablement les témoins des disparitions forcées ou involontaires, les défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre les disparitions forcées, ainsi que les avocats et les familles des personnes disparues, contre toute intimidation ou tout mauvais traitement dont ils pourraient faire l'objet. Les familles des personnes disparues devraient être protégées, qu'une enquête pénale ait été ouverte ou non.

⁵ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20928&LangID=E#sthash.HTM67kLT.dpuf.

Iraq

Informations reçues du Gouvernement

71. Le 19 janvier 2017, le Gouvernement iraquien a fourni des informations sur un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Jordanie

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

72. À la lumière des informations fournies par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas d'Abdelsalam Abdulmalik Mohammad Yousef Othman, qui aurait été mis en liberté vers le 29 juin 2016 après avoir été détenu dans les locaux de la Direction générale du renseignement, à Amman.

Koweït

Informations reçues de diverses sources

73. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens.

Libye

Action urgente

74. Le 15 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement libyen le cas de Nader Snoussi Ali Al Omrani, qui aurait été enlevé le 6 octobre 2016 par plusieurs hommes armés en tenue civile alors qu'il se rendait à la mosquée d'Al Fuatir, au centre du quartier de Damas, dans le district d'Al Hadhba Al khadra (Hawazet Al Batata, Tripoli).

75. Le 30 décembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement libyen le cas de Gabir Mokhtar Zain Elabdeen Mahmoud, qui aurait été enlevé le 25 septembre 2016 au café « AT Home », dans le quartier de Qarqarech, situé sur la côte ouest de Tripoli, par la deuxième brigade d'appui, qui serait rattachée au Ministère de l'intérieur.

76. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement soudanais.

Procédure ordinaire

77. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des trois personnes suivantes :

a) Muftah Al Kadiki, qui aurait été enlevé le 2 novembre 2014 devant la mosquée Nour al Mubeen, à el-Jadida (district de Benghazi) par des volontaires civils armés affiliés aux forces de l'opération Dignité ;

b) Ibrahim Al Sour, qui aurait été vu pour la dernière fois le 18 janvier 2015 après avoir quitté son domicile de Benghazi ;

c) Al Sunissi Khalifa Bedar Abu Samara, qui aurait été arrêté en juin 1994 chez lui, à Al-Wahedah, par des agents de l'antenne d'Ajadabia du bureau de la sécurité interne.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

78. À la lumière des informations fournies par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Nader Snoussi Ali Al Omrani, qui aurait été victime d'une exécution extrajudiciaire.

Observations

79. Le Groupe de travail demande au Gouvernement de mener une enquête approfondie sur l'allégation selon laquelle Nader Snoussi Ali Al Omrani aurait été victime d'une exécution extrajudiciaire et de le tenir informé de ses conclusions.

Mexique

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

80. À la lumière des informations fournies par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé les cas d'Adriana Guadalupe Castañeda Bernal, de Diana Lizeth Bernal Hernandez et de Julio César Castañeda Bernal, tous signalés comme secourus.

Informations reçues de diverses sources

81. Une source a fourni des informations actualisées concernant six cas en suspens.

Informations reçues du Gouvernement

82. Le 23 décembre 2016, le Gouvernement a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Réponse à des appels urgents conjoints

83. Les 14 octobre et 8 novembre 2016, le Gouvernement a répondu à deux appels urgents qui lui avaient été adressés par le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales les 25 juillet et 19 août 2016⁶.

84. Le premier appel urgent concernait le meurtre présumé de José Jesús Jiménez Gaona et la tentative de meurtre contre Francisca Vázquez Mendoza, ainsi que les actes d'intimidation et de harcèlement dont avaient été victimes des défenseurs des droits de l'homme appartenant à l'organisation Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos « Hasta Encontrarlos ». Dans sa réponse, le Gouvernement a indiqué qu'une enquête avait été ouverte par le parquet de l'État de Veracruz et a présenté en détail les mesures d'aide et de protection octroyées aux membres de la famille de M. Jiménez Gaona. Au sujet de Gabriel Alberto Cruz Sánchez et de sa famille, le Gouvernement a avancé qu'il n'avait pas connaissance des faits allégués dans l'appel urgent, mais avait demandé au parquet et au Ministère de la sécurité publique de l'État d'Oaxaca de faire savoir si, dans le cadre de leurs travaux, ils avaient eu connaissance d'informations en lien avec les faits visés ; ainsi que de prendre les mesures voulues pour préserver l'intégrité physique et psychologique des proches de Gabriel Alberto Cruz Sánchez.

85. Le second appel urgent concernait l'interception présumée des communications privées entre l'avocat Vidulfo Rosales Sierra et le père de l'un des 43 étudiants disparus d'Ayotzinaba, ainsi que divers actes susceptibles de discréditer les défenseurs des droits de l'homme. Dans sa réponse, le Gouvernement a rendu compte des mesures de protection proposées, en particulier par le mécanisme de défense des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.

Lettre de demande d'intervention rapide

86. Le 11 octobre 2016, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant les menaces et les agressions dont auraient fait l'objet des défenseurs des droits de l'homme et des proches d'une victime de disparition forcée dans l'État de Querétaro, ainsi que les menaces qu'auraient reçues les membres du Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro-Juárez (Centro Prodh).

⁶ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=32011> et <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=32033>.

Observations

87. Le Groupe de travail tient à rappeler le paragraphe 3 de l'article 13 de la Déclaration, aux termes duquel « [d]es dispositions sont prises pour que tous ceux qui participent à l'enquête, y compris le plaignant, l'avocat, les témoins et ceux qui mènent l'enquête, soient protégés contre tout mauvais traitement et tout acte d'intimidation ou de représailles ». De surcroît, dans sa résolution 7/12, le Conseil des droits de l'homme a exhorté les gouvernements à prendre des mesures pour protéger convenablement les témoins des disparitions forcées ou involontaires, les défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre les disparitions forcées, ainsi que les avocats et les familles des personnes disparues, contre toute intimidation ou tout mauvais traitement dont ils pourraient faire l'objet.

Maroc

Procédure ordinaire

88. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des quatre personnes suivantes :

- a) Bulaila Aomar Mahayub, qui aurait été enlevé le 10 juillet 1976 dans sa boutique, à Smara, par des membres de la Gendarmerie royale ;
- b) Buseid Alamin Abdal-la, qui aurait été enlevé le 11 juillet 1976 à son domicile, à Rbieb (Smara), par des membres de la Gendarmerie royale ;
- c) Hamudi Saleh Brahim, qui aurait été enlevé le 10 juillet 1976 à Rbieb par des membres de la Gendarmerie Royale ;
- d) Brahim-Salem Ahmed Hmeida, qui aurait été enlevé en juillet 1976 à Amgala par des soldats de la 6^{ème} compagnie des forces armées royales.

89. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier concernant Brahim-Salem Ahmed Hmeida au Gouvernement espagnol.

Lettre de demande d'intervention rapide

90. Le 31 octobre 2016, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant les actes d'intimidation et les représailles que Carlos Martin Beristain, Gloria Guzman et Arantza Chacon auraient subis de la part des forces de sécurité, qui leur auraient refusé l'entrée sur le territoire, les empêchant ainsi de participer à des activités organisées par des organisations non gouvernementales relativement à des disparitions forcées survenues au Sahara occidental.

Réponse à la lettre de demande d'intervention rapide

91. Le 19 janvier 2017, le Gouvernement a répondu à la lettre d'intervention rapide du 31 octobre 2016, faisant valoir que la visite des intéressés se rapportait à des activités susceptibles de menacer l'ordre public et que ceux-ci avaient donc été frappés d'une interdiction d'entrer sur le territoire marocain, conformément à la loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc.

Observations

92. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement marocain des informations qu'il lui a communiquées le 19 janvier 2017 comme suite à sa lettre de demande d'intervention rapide du 31 octobre 2016, mais s'étonne néanmoins de la teneur de sa réponse. Il rappelle que le droit des proches de connaître la vérité sur le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent est un droit absolu qui ne peut souffrir aucune limitation ou dérogation. Aucun but légitime ni aucune circonstance exceptionnelle ne saurait être invoqué par l'État pour restreindre ce droit.

93. De surcroît, le Groupe de travail rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'article 13 de la Déclaration, « des dispositions sont prises pour que tous ceux qui participent à l'enquête [sur une disparition forcée], y compris le plaignant, l'avocat, les témoins et ceux qui mènent l'enquête, soient protégés contre tout mauvais traitement et tout acte d'intimidation ou de représailles ». En outre, dans sa résolution 7/12, le Conseil des droits de l'homme a exhorté les États à prendre des mesures pour protéger convenablement les témoins des disparitions forcées ou involontaires, les défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre les disparitions forcées, ainsi que les avocats et les familles des personnes disparues, contre toute intimidation ou tout mauvais traitement dont ils pourraient faire l'objet.

Mozambique

Procédure d'action urgente

94. Le 15 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement mozambicain le cas d'Américo António Melro Sebastião, qui aurait été enlevé le 29 juillet 2016 à Nhamapaza (Sofala) par des agents en tenue.

95. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement portugais.

Informations reçues du Gouvernement

96. Le 10 janvier 2017, le Gouvernement portugais a fourni des informations sur le cas susmentionné. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Népal

Procédure ordinaire

97. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des neuf personnes suivantes :

a) Jung Bahadur Chaudhary, qui aurait été arrêté le 18 septembre 2002 par des policiers du commissariat de Belauri (Kanchanpur) ;

b) Natthu Ram Chaudhary, qui aurait été arrêté par des policiers le 18 septembre 2002 lors d'un contrôle de sécurité effectué en face du commissariat de Belauri (Kanchanpur) ;

c) Bhagi Ram Chaudhary, qui aurait été arrêté le 12 décembre 2002 à son domicile, à Motipur, par la police ;

d) Pushpa Kumar Giri, qui aurait été arrêté par l'armée le 7 novembre 2003 à Bagbazaar ;

e) Dil Bahadur Thapa (Magar), qui aurait été vu pour la dernière fois le 12 avril 2003 à la caserne de Chautara (Sindhupalchok), après qu'il aurait été enlevé par l'armée le 9 avril 2003 sur le marché de Chautara ;

f) Durg Bahadur Oli, qui aurait été enlevé le 28 septembre 2002, à son domicile, par des militaires ;

g) Milap Singh Rana, qui aurait été enlevé le 11 novembre 2002 par les forces de l'Armée royale népalaise et la police ;

h) Rajendra Bahadur Chauriel, qui aurait été enlevé à son domicile le 9 janvier 2004 par des hommes du bataillon Jagadal de l'Armée royale népalaise, stationné à Chhauni (Katmandou) ;

i) Shanta Pokharel, qui aurait été arrêtée le 15 février 2008 dans le district de Surkhet par des policiers du commissariat de district.

Nigéria

Procédure d'action urgente

98. Le 17 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement nigérian le cas de Sunday Chucks Obasi, qui aurait été enlevé le 16 août 2016 dans la résidence Chukwudi, à Nnewi-Ichi (Nnewi, État d'Anambra), par cinq hommes armés soupçonnés d'être des agents de sécurité de la Direction de la sûreté de l'État.

Pakistan

Procédure d'action urgente

99. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement les cas des 10 cas personnes suivantes :

a) Usmana Junaid, qui aurait été enlevé le 11 juillet 2016 près du Master's Coaching Centre, à Nazimabad-Nord (Karachi), par des membres des services de renseignement ;

b) Akbar Ali Khan, qui aurait été enlevé le 12 août 2016, à son domicile, par l'armée ;

c) Ishrat Ali Mohammad Ahmed, qui aurait été enlevé le 8 octobre 2016, à son domicile, par des membres des forces paramilitaires (rangers) ;

d) Usman Riaz, qui aurait disparu le 6 octobre 2016 du quartier de Gulberg (Lahore) ;

e) Shabir Ahmed, qui aurait été arrêté le 4 octobre 2016 à Gwarkop (Baloutchistan) par des membres du corps des gardes-frontière et de la Direction générale du renseignement interservices ;

f) Armghan Mehmood, qui aurait été enlevé le 7 décembre 2016 près de la Standard Chartered Bank de Tufail Road (Lahore) ;

g) Saleem Shazad Mehboob Elahi, qui aurait été enlevé le 31 décembre 2016 à son domicile de Karachi par des membres des forces paramilitaires (rangers) ;

h) Mohammad Ashraf Noor Mohammad qui aurait été enlevé le 31 décembre 2016 à son domicile de Karachi par des membres des forces paramilitaires (rangers) ;

i) Iqbal Hussain Khan, qui aurait été arrêté par des militaires le 7 septembre 2016 à Buner ;

j) Muhammad Arif Muhammad Haider, qui aurait été enlevé le 12 janvier 2017 sur le campus universitaire de Karachi par des membres des forces paramilitaires (rangers).

Procédure ordinaire

100. Le Groupe de travail a porté 48 cas à l'attention du Gouvernement. Un récapitulatif de ces cas figure à l'annexe I.

Informations reçues de diverses sources

101. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

102. À la lumière des informations fournies par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Syed Abdul Naved Syed Abdul Saeed, qui serait décédé.

Informations reçues du Gouvernement

103. Le 19 décembre 2016, le Gouvernement a fourni des informations concernant un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Élucidation

104. À la lumière d'informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Burg Ali Muhammad Rashid Ali comme élucidé à l'issue du délai prescrit par la règle des six mois.

Appel urgent conjoint

105. Le 11 janvier 2017, le Groupe de travail et deux autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant quatre militants des droits de l'homme qui auraient disparu entre le 4 et le 7 janvier 2016, à savoir Waqas Goraya, Asim Saeed, Salman Haider et Ahmed Raza Naseer.

Observations

106. Le Groupe de travail attire une nouvelle fois l'attention sur l'article 7 et l'article 10, paragraphe 2, de la Déclaration (voir par. 25).

Pérou

Informations reçues de diverses sources

107. Des sources ont fourni des informations concernant trois cas en suspens.

République de Corée

Informations reçues du Gouvernement

108. Le 23 décembre 2016, le Gouvernement de la République de Corée a fourni des informations sur trois cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ces cas comme élucidés.

Fédération de Russie

Procédure ordinaire

109. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement de la Fédération de Russie les cas des 116 personnes suivantes, qui auraient été enlevées en Tchétchénie par des membres des forces militaires russes (la date de leur disparition présumée est indiquée entre parenthèses) :

- Idris Abdulazimov (2 juin 2002) ;
- Sylimbek Akhmarov (9 février 2000) ;
- Abybakar Akhmatov (24 novembre 2005) ;
- Angela Akhmedkhanova (18 janvier 2000) ;
- Ramzan Aliev (13 novembre 2002) ;
- Zajindi Aliev (30 juillet 2002) ;

- Shamsyidin Alisyltanov (16 mai 2002) ;
- Akhmed Alsyltanov (2 janvier 1995) ;
- Isa Arsagiriev (14 mai 1995) ;
- Ilyas Arsakhanov (21 mars 1995) ;
- Ayub Arsambiev (7 juin 2002) ;
- Ramzan Babyshev (4 février 2003) ;
- Farkhad Bachaev (1^{er} novembre 1999) ;
- Aпти Bagaev (10 juin 1995) ;
- Yakub Bagazaev (28 mars 2002) ;
- Akhmed Baisyltanov (31 décembre 2002) ;
- Khampasha Baisyltanov (31 décembre 2002) ;
- Syliman Baisyltanov (31 décembre 2002) ;
- Ayub Bakhaev (13 mars 2001) ;
- Salambek Bamatgiriev (15 novembre 2004) ;
- Badrydi Barkhanov (19 décembre 2002) ;
- Iskhadji Batykaev (15 décembre 2001) ;
- Shaiman Batykaev (26 juin 1995) ;
- Aslan Bazaev (31 décembre 2000) ;
- Sobyр-Ali Bedigov (14 juillet 2002) ;
- Shirvani Chabaev (19 novembre 2004) ;
- Aslan Chapanov (12 septembre 2000) ;
- Lema Chapanov (12 septembre 2000) ;
- Khamzat Chapsyrkaev (17 juillet 2002) ;
- Akhmed Cherniskaev (8 juillet 2002) ;
- Isa Chokmyrzaev (8 juillet 2003) ;
- Jamaldi Dadaev (22 avril 2004) ;
- Vakha Dadaev (6 mars 1995) ;
- Magomed Djabrailov (30 août 2001) ;
- Tyrpal-Ali Djabrailov (27 mai 2000) ;
- Said-Sali Djamalkhanov (22 mai 2001) ;
- Rustam Dokhshykaev (28 mars 2001) ;
- Aminat Dokhtykaeva (19 juin 2002) ;
- Said-Khasan Dydyrkaev (22 octobre 2003) ;
- Slavik Edilsyltanov (8 juillet 2002) ;
- Said-Khysein Elembaev (29 mars 2001) ;
- Said-Khysein Elgakaev (2 juin 2001) ;
- Khavaj Elikhanov (4 décembre 2001) ;
- Eli Eljyrkaev (31 décembre 1994) ;
- Alash Elmyrzaev (23 mai 2005) ;
- Aпти Elmyrzaev (8 juillet 2002) ;

- Magomed Elmyrzaev (30 juillet 2002) ;
- Mirza Elmyrzaev (2 février 2000) ;
- Ziyavdi Elmyrzaev (21 avril 2002) ;
- Vakhid Elsaev (17 décembre 2001) ;
- Vakha Ersiev (19 novembre 2002) ;
- Islam Eskaev (23 avril 2002) ;
- Adam Eskiev (30 juillet 2002) ;
- Adam Eskirkhanov (5 novembre 2002) ;
- Anzor Gadaev (5 août 2008) ;
- Rystam Gadaev (1^{er} juin 2000) ;
- Bislan Gaitykaev (1^{er} octobre 2004) ;
- Sultan Gazakbiev (11 janvier 2003) ;
- Ruslan Gerikhanov (14 juillet 2003) ;
- Bykhara Ibakov (23 juillet 2002) ;
- Movlid Ibragimov (21 mars 2002) ;
- Aslambek Imakaev (6 mars 2000) ;
- Balavdi Imakaev (6 mars 2000) ;
- Aslan Inalov (23 septembre 2004) ;
- Denis Istamylov (14 juillet 2003) ;
- Gilani Khabilyaev (3 octobre 2000) ;
- Ziyavdi Khabilyaev (3 octobre 2000) ;
- Bilykhadji Khachykaev (26 décembre 2002) ;
- Ali Khadaev (5 janvier 2003) ;
- Khasan Khadjiev (17 mars 2003) ;
- Aslan Khadyzov (29 avril 2001) ;
- Bislan Khalidov (11 août 2003) ;
- Isa Khalidov (29 novembre 2002) ;
- Aby Khasyev (30 août 2001) ;
- Salamo Khyliyev (25 novembre 2004) ;
- Saikhan Lylyev (4 juin 2000) ;
- Magomed Magamadov (1^{er} mars 2002) ;
- Alkhazur Magomadov (30 juillet 2002) ;
- Rasul Magomadov (12 novembre 2002) ;
- Anzor Malikov (6 mars 2000) ;
- Zilaydi Malikov (6 mars 2000) ;
- Adam Mamakaev (25 octobre 2002) ;
- Lema Matsaev (13 novembre 2002) ;
- Avga Mejiev (17 janvier 2003) ;
- Idris Midaev (26 juillet 2002) ;
- Luiza Osmaeva (18 janvier 2000) ;

- Tymisha Sadykova (15 mars 2006) ;
- Aslanbek Saidal-Aliev (4 septembre 2002) ;
- Rustam Sakhabov (30 juillet 2002) ;
- Bislan Saparbiev (9 octobre 2002) ;
- Islam Shabaev (16 avril 2002) ;
- Lema Shadaev (27 octobre 2005) ;
- Shaikhi Shadaev (27 octobre 2005) ;
- Akhmed Shaipov (9 avril 2003) ;
- Ramzan Shaipov (8 mai 2004) ;
- Akhiyad Shakhidov (14 mai 2002) ;
- Khamzat Shakhidov (14 mai 2002) ;
- Alkhazyr Shamaev (17 mai 2002) ;
- Said-Ali Sharshyev (20 juillet 2003) ;
- Aslambek Shavanov (24 septembre 2001) ;
- Mairbek Shavanov (24 septembre 2001) ;
- Abyiazid Shidaev (25 octobre 2002) ;
- Aslan Shovkhalov (9 juin 1995) ;
- Salambek Sylipov (11 février 1995) ;
- Islam Syrkaev (12 novembre 2002) ;
- Timur Tsakaev (2 novembre 2001) ;
- Zybaev Tsakaev (9 juillet 2002) ;
- Galavdi Tsaldaev (22 janvier 2000) ;
- Mansyr Tsaldaev (22 janvier 2000) ;
- Aslan Tsamaev (21 juillet 2002) ;
- Abi Tsartsaev (21 novembre 2000) ;
- Islam Tsonaev (24 juillet 2003) ;
- Aly Tsymaev (6 avril 2000) ;
- Khasain Vakhaev (12 avril 2001) ;
- Sharpydin Visaitov (22 décembre 2001) ;
- Adam Visarkhanov (22 septembre 2001).

Informations reçues de diverses sources

110. Des sources ont fourni des informations sur un cas en suspens.

Réponse à une allégation de caractère général

111. Le 6 décembre 2016, le Gouvernement de la Fédération de Russie a répondu à l'allégation de caractère général qui lui avait été communiquée le 1^{er} décembre 2016 concernant les obstacles entravant l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en République autonome de Crimée. Dans sa réponse, le Gouvernement soutient qu'il ne peut faire aucun commentaire sur cette allégation car elle fait référence au statut territorial de la République de Crimée en des termes inacceptables, à savoir ceux employés dans la résolution 68/262 de l'Assemblée générale.

Observations

112. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement de la Fédération de Russie de la réponse reçue, mais regrette néanmoins que celle-ci ne contienne aucun renseignement de fond sur les allégations formulées. Le Groupe de travail rappelle qu'en ce qui concerne la République de Crimée, il convient de se référer aux termes de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2014.

Sri Lanka

Procédure ordinaire

113. Le Groupe de travail a porté 55 cas à l'attention du Gouvernement. Un récapitulatif de ces cas figure à l'annexe I.

Informations reçues de diverses sources

114. Des sources ont fourni des informations concernant un cas en suspens.

Autre lettre

115. Le 2 décembre 2016, une « autre lettre » a été envoyée au Gouvernement sri-lankais au sujet du cadre stratégique et juridique relatif à son projet de loi antiterroriste.

République arabe syrienne

Procédure ordinaire

116. Le Groupe de travail a porté 22 cas à l'attention du Gouvernement. Un récapitulatif de ces cas figure à l'annexe I.

Informations reçues de diverses sources

117. Des sources ont fourni des informations concernant deux cas en suspens.

Soudan

Procédure d'action urgente

118. Le 21 décembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement soudanais le cas d'Ibrahim Adam Mudawi, qui aurait été enlevé le 7 décembre 2016 sur le campus de l'Université de Khartoum par des membres des services nationaux de renseignement et de sécurité.

Appels urgents conjoints

119. Le 17 novembre 2016, le Groupe de travail et deux autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant l'arrestation arbitraire et la disparition forcée présumées de 10 médecins soudanais.

120. Le 12 décembre 2016, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant la disparition forcée présumée de 24 opposants et militants politiques soudanais qui auraient été arrêtés arbitrairement par les services nationaux de renseignement et de sécurité entre le 4 et le 27 novembre 2016.

121. Le 13 décembre 2016, le Groupe de travail et trois autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant la disparition forcée présumée des défenseurs des droits de l'homme Hafiz Idris et Ibrahim Adam Mudawi, qui serait survenue après que les intéressés ont été arrêtés à Khartoum les 24 novembre et 7 décembre 2016 par les services nationaux de renseignement et de sécurité.

Réponse aux appels urgents conjoints

122. Les 23 novembre et 29 décembre 2016, le Gouvernement soudanais a répondu aux deux appels urgents conjoints lancés les 17 novembre⁷ et 12 décembre 2016. Le Gouvernement a signalé que toutes les personnes visées par ces appels avaient été libérées.

123. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement soudanais de la lettre qu'il lui a adressée le 20 décembre 2016, dans laquelle il s'est déclaré favorable à ce que le Groupe de travail se rende au Soudan au dernier trimestre de 2017.

Tadjikistan

Informations reçues du Gouvernement

124. Le 22 août 2016, le Gouvernement tadjik a fourni des informations concernant trois cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Thaïlande

Informations reçues de diverses sources

125. Des sources ont fourni des informations sur un cas en suspens.

Turquie

Procédure d'action urgente

126. Le 15 décembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement turc le cas de Mugjan Ekin, qui aurait été enlevé le 24 octobre 2016 dans le district Batikent (Ankara) par des personnes qui seraient membres des forces de sécurité.

Procédure ordinaire

127. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des 18 personnes suivantes :

- a) Hamdo Simsek, qui aurait disparu le 14 juillet 1993 après avoir été placé en garde à vue par des militaires ;
- b) Fahri Balyeci, qui aurait été arrêté le 29 septembre 1996 à Diyarbakir ;
- c) Ilhan Ibak, qui aurait été arrêté le 12 août 1994 lors d'une perquisition menée par des membres du commandement régional de Findik ;
- d) Vasif Öztürk, qui aurait été arrêté le 1^{er} juin 1994 par des membres des forces militaires à son arrivée au village de Salkimli, dans le district de Kulp (Diyarbakir) ;
- e) Nezir Tekçi, qui aurait été arrêté le 27 avril 1995 par des membres de la brigade de rangers de Bolu ;
- f) Hizni Bilmen, qui aurait été arrêté le 14 mai 1993 avec sept autres personnes par des membres du commandement de la gendarmerie de Mardin, à l'issue d'un raid contre le village de Budakli ;
- g) Davut Altinkaynak, qui aurait été arrêté avec six autres personnes le 5 novembre 1995 par un groupe composé de membres des forces d'opérations spéciales et de forces paramilitaires à la suite d'un raid contre le village d'Ulas ;
- h) Cezayir Örhan, qui aurait été arrêté le 24 mai 1994 par des membres du commando de Bolu à la suite d'un raid contre son village ;

⁷ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=32045>.

- i) Mehmet Salim Acar, qui aurait été arrêté le 20 août 1994, pendant qu'il travaillait dans un champ de coton près de Ambar Köyü, par deux hommes armés se faisant passer pour des policiers ;
- j) Ahmet Üstün, qui aurait été arrêté le 15 mars 1993 par des membres du service de renseignement de la gendarmerie (« JITEM ») lors d'un raid contre son village ;
- k) Adil Ölmez, qui aurait disparu en avril 1995 de la prison d'Elazığ ;
- l) Cemile Sarlı, qui aurait été arrêté le 24 décembre 1993 dans une maison du village d'Ulusoy (Tatvan) par six membres armés d'une force de sécurité ;
- m) Abdurrahman Olcay, un petit garçon de 10 mois qui aurait été appréhendé avec six autres personnes, le 5 novembre 1995, par un groupe composé de membres des forces d'opérations spéciales et de paramilitaires, à la suite d'un raid contre le village d'Ulas ;
- n) Ihsan Aslan, qui aurait été arrêté le 24 décembre 2012 par des membres de forces paramilitaires à la suite d'une opération menée dans le district de Cudi ;
- o) Kemal Birlik, qui aurait été arrêté par des membres de forces de sécurité devant la prison de Kiziltepe le 29 mars 1995, alors qu'il venait d'être mis en liberté après avoir exécuté une peine de trois ans d'emprisonnement ;
- p) Edip Aksoy, qui aurait été enlevé avec une autre personne le 7 juin 1995 à Dagkapt ;
- q) Faruk Aksan, qui aurait été vu pour la dernière fois le 11 novembre 1994 à Nusaybin (Mardin) ;
- r) Orhan Cingöz, qui aurait été enlevé le 7 juin 1995, avec une autre personne, à Dagkapt.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

128. À la lumière d'informations reçues de diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Mugjan Ekin comme élucidé. L'intéressé aurait été libéré.

Informations reçues du Gouvernement

129. Le 9 janvier 2017, le Gouvernement turc a fourni des informations concernant le cas de Mugjan Ekin. À la lumière des informations communiquées par les sources, qui ont été confirmées par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de cette personne comme élucidé (voir par. 128).

130. Le 9 janvier 2017, le Gouvernement a fourni des informations concernant cinq cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ces cas.

131. Le Gouvernement a également fourni des informations concernant 33 cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Doublons

132. Le Groupe de travail a estimé que deux des cas signalés étaient des doublons et en a donc retiré un de son rôle.

Réponse à un appel urgent conjoint

133. Le 1^{er} décembre 2016, comme suite à un appel urgent conjoint lancé le 19 août 2016, le Gouvernement turc a fourni des informations sur les mesures prises pour répondre à la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016⁸.

⁸ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=32050>.

Observations

134. Le 9 janvier 2017, le Gouvernement a fourni des informations concernant des cas dans lesquels il avait été décidé de ne pas engager de poursuites contre les intéressés au motif que l'action en justice était prescrite. Le Groupe de travail rappelle les observations formulées dans son rapport sur sa mission en Turquie (A/HRC/33/51/Add.1, par. 19 et 20). Il tient notamment à rappeler que lorsque les recours prévus à l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ne peuvent plus être utilisés, la prescription pour les actes conduisant à des disparitions forcées est suspendue jusqu'au moment où ces recours peuvent être utilisés à nouveau (art. 17 2) de la Déclaration). Lorsque l'action publique est prescriptible, le délai de prescription doit être de longue durée et en rapport avec l'extrême gravité du crime (art. 17 3)), et courir uniquement à partir du moment où la lumière est faite sur le sort de l'intéressé et sur l'endroit où il se trouve.

Émirats arabes unis

Procédure d'action urgente

135. Le 4 novembre 2016, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement des Émirats arabes unis le cas d'Abdulaziz Al-Yassi, qui aurait été arrêté le 8 septembre 2016 par des policiers au poste de police d'Al Hamidiya.

Élucidation

136. À la lumière d'informations reçues de diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas d'Abdulaziz Al-Yassi comme élucidé. L'intéressé serait détenu dans la cellule n° 9 de la prison d'Al Wathba depuis décembre 2016.

137. À la lumière d'informations reçues du Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Walid Mohammed Ahmed Saeed Alabdouli comme élucidé à l'expiration du délai prescrit par la règle des six mois. L'intéressé aurait été libéré le 14 mars 2016.

Informations reçues du Gouvernement

138. Le 23 août 2016, le Gouvernement a fourni des informations concernant cinq cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Ukraine

Réponse à une allégation de caractère général

139. Le 9 décembre 2016, le Gouvernement ukrainien a répondu à l'allégation de caractère général qui lui avait été transmise le 1^{er} décembre 2016 (voir par. 111), soutenant qu'il fallait examiner celle-ci dans le respect des termes de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

140. À la lumière d'informations reçues de diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Vladimir Bezobrazov comme élucidé. L'intéressé aurait été libéré.

Ouzbékistan

Informations reçues du Gouvernement

141. Le 18 septembre 2016, le Gouvernement a fourni des informations concernant sept cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Venezuela (République bolivarienne du)

Informations reçues du Gouvernement

142. Le 2 septembre 2016, le Gouvernement colombien a fourni des informations concernant deux cas en suspens relevant de la République bolivarienne du Venezuela. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Yémen

Procédure ordinaire

143. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Mujahed Mohamed Ahmed Al Hamdani, qui aurait été arrêté le 1^{er} janvier 2015, sur la route reliant Marib et la province de Shabwa, par des membres des forces militaires spéciales de sécurité (contrôlées par le Gouvernement Hadi).

Annexe I

[Anglais seulement]

Standard procedure cases

Democratic People's Republic of Korea

1. The Working Group transmitted 34 cases to the Government, concerning:
 - (a) Kim Kwang Bok, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA), from her house in Okcheon, Baegam County, Yangkang Province, Democratic People's Republic of Korea, in 2011;
 - (b) Kim Gwang Jae, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA) from his home in Roha-ri, Kwaksan County, North Pyongan Province, Democratic People's Republic of Korea, in August 1999;
 - (c) Lee Dong Cheol, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA) from his home in Hamheung, South Hamkyung Province, Democratic People's Republic of Korea, on 9 May 1980;
 - (d) Lee Hye Gyeong, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA) from her house in Hoiryong, North Hamkyung Province, Democratic People's Republic of Korea, in May 1996;
 - (e) Myeong-hwan Choi, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while on a fishing boat on Incheon Port, on 12 April 1967;
 - (f) Cheol-gyu Kim, a national from the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while fishing on the "Changmyeong" boat, on 2 July 1968;
 - (g) Gil-yun Park, a national from the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while out on the "Huiyoung 37" fishing boat, on 6 January 1971;
 - (h) Gwan Su Oh, a national from the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while out on the "Geumgangsan" fishing boat, on 22 June 1970;
 - (i) Jang-woon Park, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while out on the "Gilyong" fishing boat, 22 January 1966;
 - (j) Kyeon-hwa Shin, allegedly abducted together with three other persons, from her home in Chongjin, North Hamkyung Province, Democratic People's Republic of Korea, by security agents of the National Security Agency (NSA);
 - (k) Jong-ho Kwak, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while out on the "Boseung 2" fishing boat, on 20 March 1964;
 - (l) Kim Byeong Jae, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA) from a tractor manufacturing factory in Kwaksan County, North Pyongan Province, Democratic People's Republic of Korea, in August 1999;
 - (m) Jae-dong Lim, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while on the "Youngchang" fishing boat, on 30 October 1968;

- (n) Sung-mahn Kim, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by soldiers of the Democratic People's Republic of Korea while on the "Myeongduk" fishing boat, on 20 November 1965;
- (o) Il Joo, a national of the Democratic People's Republic of Korea, allegedly abducted by officials from the National Security Agency (NSA), in May 2001;
- (p) Baek Yang Guen, allegedly arrested by the National Security Agency (NSA) from his workplace at a hospital in North Pyongan Province, Democratic People's Republic of Korea, in August 1999;
- (q) Soo-young Ahn, a national of the Republic of Korea, allegedly arrested by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, while on his fishing boat, on 28 December 1972;
- (r) Kwang-won Park, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, from the "Suwon-ho 32" fishing boat, on 15 February 1974;
- (s) Sang-yoon Kim, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, from the "Gadeok-ho" fishing boat, on 10 July 1968;
- (t) Jong-up Park, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, from the "Gadeok-ho" fishing boat, on 10 July 1968;
- (u) Wan Chae Han, allegedly abducted by agents of the National Security Agency (NSA) on 16 September 2000, after being repatriated to the Democratic People's Republic of Korea from Yanji, China;
- (v) Gwang Jung, who allegedly turned himself in to the National Security Agency (NSA) on 5 August 1997, after his plan to leave the Democratic People's Republic of Korea was reported to the authorities;
- (w) Eui Do Lee, allegedly arrested at his house by agents of the National Security Agency, on 15 November 1977, and allegedly last seen on 25 May 1981 in "Camp 18", before being transferred to an unknown location;
- (x) Bong Soon Park, allegedly arrested by officials from a security agency of the Democratic People's Republic of Korea in March 2007, and imprisoned in "Camp 22" in Hoiryung;
- (y) Kyung Min Nam, allegedly arrested by officials from a security agency of the Democratic People's Republic of Korea in March 2007, and imprisoned in "Camp 22" in Hoiryung;
- (z) Tae Bong Lee, allegedly abducted by officers from the National Security Agency when he was repatriated from China, in November 2001;
- (aa) Dong-myeong Lee, allegedly arrested on the streets in Pyongyang by agents of the National Security Agency on 4 July 1970;
- (bb) Im-bok Kim, allegedly arrested by agents of the National Security Agency when she was reportedly repatriated from China on 2 August 1994, and last seen on 13 February 1995 at the Yoduk Political Prison Camp;
- (cc) Ji-yong Yoo, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea from the "Cheonwang-ho" fishing boat on 8 August 1975;
- (dd) Kwang-won Lee, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea from the "Heungduk-ho" fishing boat, in May 1969;
- (ee) Jin-young Kim, a national of the Republic of Korea allegedly abducted by state agents of the Democratic People's Republic of Korea from the "Taeyang-ho", fishing

boat, on 10 July 1968, and allegedly last seen working at a mine in the Democratic People's Republic of Korea in 1986;

(ff) Cheon-hyang Park, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, while on the "Huiyoung 37" fishing boat, on 6 January 1971;

(gg) Geon-pyo Hong, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea from a beach on Hongdo Island, in August 1978;

(hh) Hae-joon Lee, a national of the Republic of Korea, allegedly abducted by agents of the Democratic People's Republic of Korea near the Northern Limit Line, while on his fishing boat in July 1968.

2. In accordance with the methods of work of the Working Group, the Government of the Republic of Korea received a copy of the cases involving nationals of the Republic of Korea.

Pakistan

3. The Working Group transmitted 48 cases to the Government, concerning:

(a) Jawad Ali, allegedly abducted from his home by Elite force personnel from the police department of Khyber Pakhtunkhwa, on 22 September 2015;

(b) Ghulam Dastagir Hamid, allegedly abducted from his home by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 15 September 2015;

(c) Bahadur Sher Syed, allegedly arrested in his home by officers belonging to the Army, on 27 February 2016;

(d) Hameedullah Beg, allegedly abducted by army personnel while leaving the Talha Mosque after Friday prayers, on 9 October 2015;

(e) Shah Zareen, allegedly abducted from the High School in Peshawar, Swat district, by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 9 July 2009;

(f) Jahanzeb, allegedly abducted from the High School in Peshawar, Swat district, by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 9 July 2009;

(g) Hussain Hazrat, allegedly abducted from the High School in Peshawar, Swat district, by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 9 July 2009;

(h) Hussain Iqbal, allegedly abducted from the High School in Peshawar, Swat district, by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 9 July 2009;

(i) Muhammad Madani, allegedly abducted from his house by two officers from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;

(j) Hafiz Ejaz Ahmad, allegedly abducted from the Muslim commercial College, Gujranwala Road, Hafizabad, by officers from an intelligence state force of Pakistan, on 30 August 2012;

(k) Fazal Raheem, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 13 November 2009;

(l) Manzaray, allegedly arrested from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 17 January 2010;

(m) Luqman, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;

- (n) Muhammad Asif, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 4 August 2015;
- (o) Sagheer Ahmad Shah, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on August 29, 2012;
- (p) Ehsaan Allah, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 9 September 2012;
- (q) Aashiq Ali, allegedly abducted from his home in Shikarpur, Sindh, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 27 June 2010;
- (r) Muhammad Nasir Khan, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 27 May 2010;
- (s) Bazeer allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 19 December 2009;
- (t) Sharif Ullat, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 24 April 2010;
- (u) Aashiq, Hussain, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 12 November 2009;
- (v) Sandar Khan, allegedly abducted from the High School in Peshawar, Swat district, by officers suspected to belong to the Military Intelligence, the Inter-services Intelligence or the Central Intelligence Agency, on 9 July 2009;
- (w) Muhammad Ali, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 25 September 2009;
- (x) Abdullah Noor, allegedly abducted from a clinic in Gulshan-e-Iqbal, Karachi District, by officers believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 15 October 2009;
- (y) Farhan Younas, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 4 August 2010;
- (z) Shakeel Ahmad, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;
- (aa) Aamir, Shareef, allegedly abducted at the Shalimar train by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 31 July 2015;
- (bb) Abdul Hameed Khan, allegedly abducted at Guljaba Kabal during curfew, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 17 November 2008;
- (cc) Abdul Sattar, allegedly abducted at a Mosque by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 4 November 2015;
- (dd) Riaz Muhammad Khan, allegedly arrested by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 23 April 2009;
- (ee) Ali Anwar Bacha, allegedly abducted from his room at the Army Unit No. 14NL1, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 18 December 2009;
- (ff) Muhammad Amir Baloch, allegedly arrested by four policemen, on 23 March 2013;
- (gg) Ghazi Khan, allegedly abducted in front of the Central Jail by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 1 August 2010;
- (hh) Ghulam Qadir, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, in 2010;
- (ii) Shahid Shahzad Tahir, allegedly abducted from Ghari Shahu Pul Lahore by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 5 July 2011;

- (jj) Hafiz Hassan Akbar, allegedly arrested by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, 19 October 2015;
- (kk) Hasnain Afzal Raza, allegedly arrested at the Expo Centre near Johar Town Lahore, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;
- (ll) Izzat Khan, allegedly abducted at the Ali Market in Mingora, Swat District, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;
- (mm) Shahzad Murtaza Alvi, allegedly abducted from Jakab Abad Railway Station, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 10 June 2007;
- (nn) Sher Bahadour, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 8 November 2009;
- (oo) Muhammad Safdar, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 2 April 2010;
- (pp) Shah Nazar Khan, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 11 September 2008;
- (qq) Masood Khan, allegedly abducted at the Muslim Abad, Hawailyan, Abbotabad, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 May 2010;
- (rr) Muhammad Faheem, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 15 August 2011;
- (ss) Noor Syed, allegedly abducted from the Hajji Camp, Truck Adda, near the Children Hospital in Peshawar, by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 20 June 2009;
- (tt) Younas, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 7 July 2009;
- (uu) Fazal Wadood, allegedly abducted by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 29 November 2012;
- (vv) Sultan Mehmood, allegedly abducted from his home by officials believed to be from an intelligence state force of Pakistan, on 7 July 2009.

Sri Lanka

4. The Working Group transmitted 55 cases to the Government, concerning:
- (a) Pushparasa Kanapathipillai, allegedly abducted from his home by men believed to be from the Criminal Investigation Division (CID), on 31 March 2008;
- (b) Ravikumar Kandasamy, allegedly abducted by the Army after surrendering in a military controlled area at the end of the war, on 18 May 2009;
- (c) Thavaseelan Selvaraja, allegedly abducted by the Manmunai Special Task Forces, on 18 March 2007;
- (d) SusaiyakkobuKinsly Joseph, allegedly abducted by Sri Lankan Navy officers, on 11 May 2008;
- (e) Krishnakumar Rudramoorthy, allegedly abducted by the Sri Lanka Army in the Mullaithivu District, Northern Province, on 18 May 2009;
- (f) Selliah Visvanathan, allegedly disappeared after surrendering to the Sri Lankan Army, on 18 May 2009;
- (g) Umapathy Pararasasingam, allegedly disappeared after surrendering to the Sri Lankan Army, on 17 May 2009;

- (h) Pavanesan Punniyamoorthi, allegedly abducted by officials from the Sri Lanka Government, on 28 October 2006;
- (i) Kumuthini Punniyamoorthi, allegedly disappeared from Mullivaikal, Mullaithivu District, when it was overrun by the Sri Lanka military, on 16 May 2009;
- (j) Santhakumar Krishnapillai, allegedly abducted by the Sri Lankan Army after having surrendered, on 17 May 2009;
- (k) Rasaiya Erathanan, allegedly last seen at the Sri Lanka Army checkpoint located in Omanthai, Vavuniya District, Northern Province, on 23 June 2009, after allegedly being abducted by the Sri Lanka Army;
- (l) Anthony Kandiah, allegedly abducted by the Kitul Special Task Force at Uragamam, Batticaloa District, on 02 December 2008;
- (m) Ramana Sinnathambi, allegedly last seen at the Sri Lanka Army (SLA) checkpoint in Omanthai, Vavuniya district, on 23 May 2009, in the presence of persons wearing the SLA uniform;
- (n) Anthony Muththukaruppan, allegedly arrested by the Sri Lankan army, on 26 March 2009;
- (o) Soosathan Anthony, allegedly disappeared in the military controlled area of Pallimunai, Mannar, on 18 May 2008;
- (p) Atputhaseelan Manuel Pathinathan, allegedly last seen with the Sri Lankan Army in Mullivaikal, on 6 January 2009;
- (q) John YogarasaNadarasa, allegedly abducted by the Sri Lanka Army in Mannar, Northern Province, on 14 August 2007;
- (r) Sevvel Marukan Satkunasingham, allegedly last seen on 10 October 2012, in Puthukudiyiruppu, Mullaithivu District, with persons dressed in Sri Lanka Army uniforms;
- (s) Kandasamy Thivichandran, allegedly arrested by Sri Lankan Army officials after surrendering on 17 May 2009;
- (t) Kellen Mary Santhiyogu, allegedly last seen with the Sri Lanka Army (SLA) in the Omanthai Army Camp;
- (u) Harry Muhunthan Thavarasa, allegedly arrested in Batticaloa by two members of the Batticaloa Police, on 3 May 2009;
- (v) Sutharsan Ramachanthiran, allegedly abducted by the Sri Lankan military in the army-controlled area of Karaiyan Mullivaikal, Mullaithivu, on 14 May 2009;
- (w) Arjun Sanmugarasa, allegedly arrested by the Sri Lankan Military after he surrendered in Mullivaikal, Mullaithivu, on 19 May 2009;
- (x) Nagalingam Mahalingam, allegedly abducted by the Sri Lankan Military in the area of Karaiyan Mullivaikal, Mullaithivu, on 14 May 2009;
- (y) Emmanuel Fernando, allegedly arrested at his house by men from the Sri Lankan military, on 21 November 2008;
- (z) Kumarasuwami Ganeshwaran, allegedly arrested by Sri Lankan military officers, on 16 May 2009;
- (aa) Paran Sanmuganathan, allegedly abducted by the Sri Lankan military, on 6 July 2009;
- (bb) Stanly Soosaiyappu Leon, allegedly abducted by suspected policemen from the Kotahena Police Station in Colombo, on 25 August 2008;
- (cc) Roshan Stanly Leon, allegedly abducted by suspected policemen from the Kotahena Police Station in Colombo, on 25 August 2008;

- (dd) Sivakaran Sivabalan, allegedly arrested by two officers of the Criminal Investigation Department (CID) from Vavuniya, at his house in Pesalai, Mannar, on 13 June 2009;
- (ee) Nitharshan Esthogupillai, allegedly arrested by the Sri Lanka Army while at the Mathalan Hospital in Suthanthirapuram, Mullaitivu, on 7 May 2009;
- (ff) Mohamed Naleer Mohamed Hakeem, allegedly abducted by Sri Lankan security forces, on 21 March 2009;
- (gg) Kirusnakumar Uruthramorththi, allegedly abducted by the Sri Lankan military after having surrendered, on 18 May 2009;
- (hh) Nalinikanth Anthonyjesuratnam, allegedly last seen after he was taken away for questioning by suspected soldiers of the Sri Lanka Army, at the Ananda Coomaraswamy IDP camp in Vavuniya District, on 25 May 2009;
- (ii) Rajeswaran Padmalingam, allegedly abducted by a white van, while he was riding a bicycle on Court Road, on 27 May 2008;
- (jj) Davalan Krishnapillai, allegedly abducted by members of the Mylanbaweli Special Task Force (STF), on 26 April 2007;
- (kk) Sathiadevan Velmurugu, allegedly last seen in the Unichchai jungle with two armed men, suspected members of the Maha Oya Special Task Force (STF), on 7 June 2008;
- (ll) Manoharan Subramaniam, allegedly abducted from his home by suspected officers from the Criminal Investigation Department (CID), on 24 March 2009;
- (mm) Jenaraj Yogaraja, allegedly abducted from his fishing boat, by the Navy, on 1 April 2009;
- (nn) Imparaja Rajakopal, allegedly abducted by an identified member of the Criminal Investigation Department (CID), on 15 February 2015;
- (oo) Gobinath Sellathurai, allegedly abducted by members of the Sri Lanka Army, on 24 April 2009;
- (pp) Jayanthy Thavapalan, reportedly last seen by relatives in October 2009, at the Padaviya Hospital, in Trincomalee District;
- (qq) Ravichanthiran Priyatharsini, allegedly last seen on 18 May 2009, at the Ramanathapuram Welfare Centre IDP camp, in Vavuniya District, Northern Province, in the custody of Sri Lanka Army personnel;
- (rr) Jevachandran Ramajah, allegedly disappeared in Mullivaikal, Mullaitivu District, on 17 May 2009;
- (ss) Gajendiran Kuperan, allegedly abducted by the Sri Lankan military, on 3 April 2009;
- (tt) Santhamary Dayasiri, allegedly last seen boarding a white bus with her two-year old son, after surrendering to the Sri Lanka Army at the Vattuvakal checkpoint, in Mullaitivu District, on 18 May 2009;
- (uu) Kalaichudar Dayasiri, a two year old boy, allegedly last seen boarding a white bus with his mother, after she surrendered to the Sri Lanka Army at the Vattuvakal checkpoint, in Mullaitivu District, on 18 May 2009;
- (vv) Mathivathani Sivagnanam, reportedly in the custody of the Sri Lanka Army at the end of the war, in 2009;
- (ww) Kaveenthran Kathiresan, allegedly last seen in the Government controlled area of Mullivaikal, Mullaitivu District, Northern Province, on 18 May 2009;
- (xx) Mathi Kanapathy, allegedly last seen at a LTTE bunker on 15 April 2009, before the LTTE surrendered to the Sri Lankan army;

(yy) Karthika Thissaveerasingham, allegedly last seen in June 2009 at the Vavuniya Government Hospital, in the Northern Province, reportedly under the custody of the police;

(zz) Kavitha Sivapalarasasekaram, allegedly last seen leaving the LTTE-controlled area to surrender, on 16 May 2009;

(aaa) Rasitha Sivapalarasasekaram, allegedly last seen leaving the LTTE-controlled area to surrender, on 16 May 2009;

(bbb) Kathiravel Rasaraththinam, allegedly disappeared by people in military uniform at the checkpoint in Omanthai, on 19 May 2009;

(ccc) Ratnam Ratnarajah, allegedly arrested by the Vavuniya Police, on 23 June 2009.

Syrian Arab Republic

5. The Working Group transmitted 22 cases to the Government, concerning:

(a) Mahmoud Bakkar, allegedly arrested by members of the Syrian Army and the Security Forces at a checkpoint in Qatana, Rif Dimashq Governorate, on 25 December 2011;

(b) Abdel Hamid Al Salloum, allegedly arrested by members of the Syrian armed forces in Al Jabriya, Qalaat al-Madiq Nahiyah, Hama Governorate, on 20 March 2012;

(c) Abdul Rahman Al Jawalak, allegedly arrested by the Syrian Air Forces Intelligence at a checkpoint on the Maardes bridge, in Suran town, Hama Governorate, on 22 January 2012;

(d) Abdul Aziz, allegedly arrested by members of the Syrian armed forces in Al Jabriya, Nahiyah, Hama Governorate, on 20 March 2012;

(e) Ahmad Shamma, allegedly arrested by Members of the Syrian Army, the Military Intelligence Division, and other unidentified members of security forces, at a checkpoint in Tadmor roundabout, Homs, on 19 May 2013;

(f) Ahmed Al Othman, allegedly arrested on the road of Muhradah Jabriya in Hama, by members of the Air Forces Intelligence, on 30 August 2012;

(g) Abdul Aziz Bakkar, allegedly arrested by members of the Syrian Army and of the Security Forces, in his house in Al-Buwaydah al-Sharqiya, on 26 November 2011;

(h) Jassim Al Shehab, allegedly arrested at a checkpoint located in Teir Maalah, Homs governorate, by officers of the Military Intelligence Division, on 11 April 2011;

(i) Mohammad Saadouni, allegedly arrested by soldiers of the Syrian Army, Regiment No.44 (Special Unit), on 11 June 2015;

(j) Khalid Hussein, allegedly arrested at a checkpoint in Achrafieh, a neighbourhood in Aleppo, by members of the Popular Committees, which are local militias supported by the Syrian Government and merged into the National Defence force in 2012, on 14 October 2014;

(k) Samer Al Tosh, allegedly arrested by a Syrian army high officer, in Juret Al Shayah, Homs, on 3 March 2014;

(l) Majed Al Husni, allegedly arrested from his home in Homs by armed members of the political security forces of the Government, on 26 July 2015;

(m) Ahmad Swaidan, allegedly arrested by Syrian army when passing a checkpoint controlled by the Government forces in the Daraa Al Mahata neighbourhood, Daraa city, on 7 November 2014;

(n) Dima Khabazeh, allegedly arrested at the Jisr Al Shogor city water-company checkpoint, which at the time was allegedly controlled by the Army, on 5 November 2014;

- (o) Tamer Abdul Rahman, allegedly arrested by armed members belonging to the political security forces of the Government when passing a checkpoint, on 8 May 2014;
- (p) Mahmoud Ghandora, allegedly arrested by a patrol of military security in Idlip, when he went to collect his monthly salary, on 5 May 2014;
- (q) Rabah Al Zain, allegedly arrested in the Al Saleh Al Ra Reyadiyah checkpoint barrier, in Tareeq Al Sham road in Homs city, by military security forces controlling the checkpoint, on 21 June 2015;
- (r) Youssef Al Khalaf, allegedly arrested by members of the army and the security forces at the crossing checkpoint of Bustan Alqasr in Aleppo, 16 March 2016;
- (s) Mahmoud Bassil, allegedly arrested at his home in Qamshili by a patrol of the State Security forces, on 14 October 2014;
- (t) Hassan Masri, allegedly arrested at Ad-Dabousiyah border checkpoint between Syria and Lebanon by members of the Military Security, on 5 August 2014;
- (u) Jabara Hussein, allegedly arrested by members of a patrol of the State security forces, at his shop in Qamshili, on 11 March 2014;
- (v) Al Maylam Mouath, allegedly arrested by members of the military security of the Government forces in a checkpoint in Hasan Taha Street, Deir Ez-Zour city, on 11 February 2015.

Annexe II

[Anglais seulement]

General allegations

Bangladesh

1. The Working Group received information from credible sources alleging obstacles encountered to implement the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Bangladesh.
2. The sources reported grave human rights abuses and violations committed by Bangladesh Security and Intelligence Forces as well as Law Enforcement Authorities. In particular, the Rapid Action Battalion, detective branch of the police, and the Bangladesh Directorate General of Forces Intelligence are said to be directly implicated in such abuses and violations. These violations include enforced or involuntary disappearances, arbitrary detention, extrajudicial killings and practices of torture, ill and other degrading, inhuman and cruel treatment.
3. The sources mentioned that 319 cases of disappearances in Bangladesh have been recorded in total between January 2009 and November 2016, with a substantial increase since 2013. The cases of Hummar Quader Chowdhury, Mir Ahmed Bin Quasem and Former Brigadier General Amaan Al-Azmi, respectively abducted without lawful order on 4 August, 9 August and 22 August 2016, have been highlighted by the sources as examples of hundreds, if not thousands, of such instances occurring in recent years. As of the other reported disappearances, two groups are said to be primarily targeted, namely leaders and activists of the primary opposition, the Bangladesh Nationalist Party, and student activists of the Islami Chhatro Shibir, the student wing of Bangladesh Jamaat-E-Islami party. Ordinary citizens and members of the ruling party are also said to have been targeted.
4. The sources informed that the Bangladeshi authorities refused the detainees access to a lawyer or family, have publicly denied having arrested political opponents and have systematically denied access to the complaint mechanisms or, if not denied, controlled the mechanism and further investigation, refusing to register complaints in which the words “enforced disappearance” appeared.
5. Additionally, according to the sources, the Bangladeshi Government is known to handle unlawfully arrested individuals in three ways, namely fabricating charges; dropping them across the Indian border where they are subsequently arrested as illegal migrants, or not seen again; or executing them in what is called “cross-fire shootings”.

Eritrea

6. The Working Group received information from credible sources alleging obstacles encountered to implement the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Eritrea.
7. According to such sources, Eritrean officials have committed crimes against humanity in a widespread and systematic manner, including enforced disappearances. It is reported that these crimes were committed in Eritrean official and unofficial detention facilities, military training camps and other locations across the country over the past 25 years for political, religious and sometimes unknown reasons. The same information shows that the exact number of people who have been subjected to enforced disappearance remains unknown.
8. People have been allegedly whisked away from the streets, mosques and workplaces by masked Eritrean security agents, either in uniform or civilian clothes driving military vehicles without license plates.

9. Some witnesses described various forms of torture inflicted on them to obtain information, to punish for alleged wrongdoings, or to create a general climate of fear. Witnesses also reported that those detained were subject to enforced disappearance and that high profile cases of enforced disappearance include:

- Former fighters of the Eritrean Liberation Front, detained in 1992;
- Jehovah's Witnesses detained in 1994;
- Muslim teachers in Keren detained in 1994;
- Members of the Afar ethnic group, detained in 1998-1999;
- The G-15 political critics and journalists detained in 2001;
- Members of Muslim community detained for protesting the appointment of a Mufti in 2007;
- Djiboutian prisoners of war detained in 2008;
- Those alleged to have participated in the attempted takeover of the Ministry of Information building at Forto, detained in 2013.

10. It is reported that despite their efforts, many witnesses have not been able to obtain officially information about the fate of their relatives. Some were reportedly able to obtain information unofficially, for example, by bribing a prison guard or from released fellow detainees.

11. Information received indicates that enforced disappearances have had a particular impact on wives, mothers and children of the disappeared. It is reported that they are threatened or subjected to actual detention if they continue to seek from government authorities the establishment of the whereabouts of their husbands and fathers.

12. It is reported that gross violations of human rights continue to occur in the country and that almost all arrested were detained in violation of fundamental rules of international law.

Indonesia

13. The Working Group received information from credible sources concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Indonesia.

14. The sources report that no case of enforced disappearances has been solved by the government since former President Suharto stepped down in 1998. According to the sources, current President Joko Widodo's administration has yet to show seriousness and willingness to tackle the problem. On the contrary, the sources argue that President Widodo is seeking the support of Retired Army Lieutenant General Prabowo Subianto, who was dismissed from military service due to his alleged involvement in the abduction and enforced disappearances of 23 student activists in 1997-1998.

15. According to the sources, out of the 23 activists kidnapped, nine persons resurfaced, one activist was found dead, and 13 activists are still missing. However, no criminal prosecution has taken place against Prabowo Subianto and other high commanders. Prosecution that was carried out against 11 members of the special armed forces, Team Mawar, was only concerning the abduction of the nine student activists, who returned alive. No trial has been initiated concerning the enforced disappearances of the 13 student activists. Furthermore, the sources report that of the 11 members of Team Mawar who were convicted in the military court, some of them were promoted to higher positions and rank after a few years. Additionally, the sources inform that the President has not implemented the legally binding recommendations on the case of enforced disappearances of the student activists in 1997-1998 that the Parliament issued in 2009.

16. The source further reports the case of enforced disappearance of Dedek Khairudin to illustrate the insufficient efforts of the Government in this area. Mr. Khairudin was forcibly

taken by Navy personnel from his home on 28 November 2013. The sources informed that only six Navy personnel have been prosecuted and convicted with light sentences, and none of the higher commanders has been indicted. The sources argue that the Government has not demonstrated a serious commitment in locating him. No adequate compensation has been provided for the victim's family either.

Iran (Islamic Republic of)

17. The Working Group received information from credible sources concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Islamic Republic of Iran.

18. The source asserts that throughout the 1980s, the Iranian authorities detained, tortured, disappeared and killed thousands of people for their political opinions or religious beliefs. The killings reached the highest levels in August and September 1988 when the authorities implemented a plan to eliminate political prisoners across the country. In just a few weeks, an estimated 5,000 political prisoners were rendered incommunicado, executed in secret and without trial, and dumped in unmarked individual and mass graves. Reportedly, the victims' families were not informed about the fate of their loved ones.

19. From late 1988 onwards, the source reports, the authorities informed the families that their relatives had been executed, although the timing and details differed depending on the city. However, the bodies were never returned for proper burial. Nor did Government provide any concrete information about the circumstances of or reasons for the executions or the place of burial.

20. Three decades later, according to the source, there is still little information about the number and location of the graves. Existing research has identified 74 potential mass grave locations across Iran.

21. These locations, the source reports, are scattered across 21 provinces and 40 cities. Twenty-nine of the suspected mass graves are apparently in the outskirts of cemeteries and areas that were, at the time of the executions in 1988, disused and away from frequently visited areas. However, in many cases, the source alleges, with the passage of years and as the cemeteries have become more populous, the distance between the individual cemetery plots and the mass graves in the outskirts has decreased or in some cases completely disappeared. Other sites of suspected mass graves, according to the source, have been identified in the deserted outskirts of cities and in forests, gardens, recreational centers and prison courtyards.

22. The source submits that it has been able to confirm the locations of 10 mass graves. It is further asserted that Iranian authorities have concealed evidence of four identified mass graves. These graves are in or near Mashhad's Behesht Reza Cemetery in north-eastern Khorasan province, Rasht's Tazeh Abad Cemetery in northern Gilan province, Ahwaz's Behesht Abad Cemetery in southern Khouzestan province, and Khavaran in south-east of capital city, Tehran. It is alleged that techniques deployed to conceal evidence of mass graves include: repeated bulldozing; turning the sites of mass graves into stinking and unsightly garbage dumps; hiding the location of mass graves beneath new, individual burial spots; pouring concrete over mass graves; and forbidding families and members of the public from dignifying the sites of mass graves, including through erecting monuments and gravestones or adorning the sites with flowers, pictures, plaques and loving messages.

23. According to the source, in addition to destroying the physical evidence of mass graves, the Iranian authorities have adopted various practices to erase traces of extra-judicial executions and suppress the truth, including the exact number and identity of the victims and the identity of perpetrators. Allegedly, the authorities have excluded the names of those executed in 1980s from public death and burial records. In Tehran, the source reports, the families of some of the 1988 execution victims have repeatedly requested access to the death and burial records maintained by Behesht Zahra Organization, which is responsible for collecting such data. The organization has refused to supply any

information in writing. In some cases, however, staff has informed the families verbally that their relatives are buried in Khavaran.

24. The authorities, the source maintains, have also misrepresented the cause of death on victims' death certificates. Reportedly, the sources have obtained copies of 18 death certificates. Only three of them mention 'execution' or 'hanging' as the cause of death. In three death certificates entry about the cause of death has been left blank. The remaining 12 death certificates, the source claims, misrepresent the cause of the death of prisoners executed in 1980s. Three of the certificates cite "death" (fo't) as the cause of death; four refer to "death by natural causes" (marg-e tabiee); and three attribute death to illness such as bleeding or stroke. One certificate claims that the executed political prisoner died of "a car accident" and one mentions "natural causes in his house" as the cause of death.

25. A number of families, according to the source, have informed that due to a practice of deliberate misrepresentations, they have never applied for a death certificate. Others, the source alleges, have accepted inaccurate death certificates for practical needs.

Annexe III

[Anglais seulement]

Reply from the Government of Egypt concerning the general allegations received by the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances concerning the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Egypt

(Translated from Arabic)

1. Egypt is contending with malicious attacks based on false information designed to harm the country and tarnish its image abroad. There is no cogent evidence of cases of enforced disappearance in Egypt, since such acts constitute an offence under Egyptian law entailing severe penalties. The allegations contained in the communication from the Working Group are bereft of evidence. They are simply unfounded statements. The State authorities are subject to regulations and to a binding judicial system that cannot be breached. Hence there are clearly no cases of enforced disappearance in the Arab Republic of Egypt against which the Government would be required to take action.

2. Article 99 of the Constitution stipulates that: “Any assault on the personal freedoms or sanctity of the life of citizens, or on other general rights and freedoms guaranteed by the Constitution and the law, is a crime with no statute of limitations applicable to either civil or criminal proceedings. The injured party may file a direct criminal suit. The State shall guarantee fair compensation for those who have been assaulted. The National Council for Human Rights shall inform the Public Prosecutor’s Office of any violation of such rights, and shall also be entitled to provide support for the injured party in civil proceedings at its request, in accordance with the law.”

3. Article 59 of the Constitution stipulates that: “Every person has the right to a secure life. The State shall provide security and reassurance for its citizens and for all persons residing within its territory.” Article 54 stipulates that: “Personal freedom is a natural right that shall be protected and may not be infringed. Apart from cases of flagrante delicto, it is not permissible to arrest, search, detain or in any way restrict the freedom of anyone without an order substantiated by the needs of the investigation. Every person whose freedom is restricted shall be immediately notified of the grounds therefor, shall be informed in writing of his or her rights, shall be permitted to contact his or her relatives and lawyer, and shall be brought before the investigating authority within 24 hours of the time of restriction of his or her freedom. The process of interrogation shall not begin until his or her lawyer is present. A lawyer shall be assigned to persons who do not have one. The requisite assistance shall be provided to persons with disabilities in accordance with the legally prescribed procedures. Anyone whose freedom is restricted, as well as other persons, shall have the right to file a complaint before the court against that measure. A decision on the complaint shall be taken within one week of the date of the said measure; otherwise, the person shall be released immediately. The rules and duration of pretrial detention and the grounds therefor shall be specified, as well as the circumstances in which damages shall be payable by the State in respect of pretrial detention or enforcement of a penalty imposed by a judgment that was subsequently set aside by a final judgment. It is not permissible, under any circumstances, to try an accused person for offences punishable by imprisonment unless a lawyer, appointed by the accused or assigned by the court, is present.”

4. Article 127 of the Code of Criminal Procedure stipulates that: “Any order for pretrial detention shall contain the suspect’s name, surname, occupation and place of residence as well as the charge against him, the legal provisions applicable to the situation, the date on which the order was issued, the signature of the person who issued it, namely the investigating judge or the public prosecutor, and the official stamp of the office of the public prosecutor or of the court, depending on the circumstances.”

5. Article 143 of the Code of Criminal Procedure stipulates that: “The period of pretrial detention shall not exceed three months unless the accused has been referred to the competent court before the end of that period. In such cases the office of the public prosecutor shall issue a detention order within not more than five days of the date of notification of referral to the competent court, with a view to complying with the provisions of article 151 (1) of this Code. Otherwise the accused shall be released. If the charge against him or her constitutes a felony, the period of pretrial detention shall not exceed five months, unless the competent court issues an order prior to the expiry of that period extending the detention for not more than 45 days. Such an extension shall be renewable for one or more periods. Otherwise the accused shall be released.”

6. In no case may the period of pretrial detention during the preliminary investigation and subsequent stages of the criminal proceedings exceed one third of the maximum penalty for the offence. It should not exceed six months in respect of misdemeanours, eight months in respect of felonies, and two years in cases where the penalty prescribed for the offence is life imprisonment or the death penalty. The foregoing refutes allegations of unlawful deprivation of liberty by national law enforcement agencies or individuals and demonstrates that all cases are subject to serious investigations. Furthermore, the use of any form of torture or violence against individuals constitutes an offence under all Egyptian legislation.

7. The Egyptian Constitution affirms the right of all persons to dignity and stipulates that the crime of torture is not subject to the statute of limitations. According to article 51 of the Constitution, dignity is an inalienable right of every person and the State is required to respect and protect it.

8. Article 55 of the Constitution stipulates that: “Any person who is apprehended, detained or has his or her freedom restricted shall be treated in a manner that preserves his or her dignity. He or she may not be tortured, terrorized or coerced and may not be physically or mentally harmed. He or she shall be detained or imprisoned in designated locations that comply with humanitarian and health standards. Any violation of the aforementioned requirements shall constitute an offence and the perpetrator shall be punishable by law. The accused shall have the right to remain silent. Any statement that is proven to have been made by the detainee under any of the above-mentioned forms of duress, or the threat of such duress, shall be considered null and void.”

9. It should be noted that Egypt signed the Convention against Torture pursuant to Republican Decision No. 154 of 1986 and published in Official Gazette No. 1 of 7 January 1988. The Convention was thus incorporated in domestic law and the State is required to abide by its provisions. It follows that all the aforementioned allegations made against Egypt are baseless and inadmissible pursuant to the legislation cited above.

Reply from the Government of Colombia concerning the general allegations received by the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances concerning the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Colombia

(Original in Spanish)

1. De otra parte, el Estado colombiano pone en conocimiento del Honorable Grupo de Trabajo, la información allegada por parte de la Comisión de Búsqueda de Personas Desaparecidas - CBPD, mediante oficio CBPD No. 2016-1055 de fecha 3 de agosto de 2016, en el que se refiere a tres aspectos en particular, siendo estos los siguientes: 1. Consideraciones Generales sobre las tareas institucionales en los casos de presuntas desapariciones forzadas. 11. Medidas adoptadas por la CBPD para combatir la desaparición forzada de mujeres en Colombia en determinación de su paradero, aplicando el enfoque diferencial. 111. Medidas que otras instituciones han adoptado para asegurar la adecuada reparación de mujeres desaparecidas desde una perspectiva de género.

i. CONSIDERACIONES GENERALES

2. Sobre el primer aspecto mencionado por la CBPD, respecto a las consideraciones generales sobre las tareas institucionales, señala que su objetivo es el de *“apoyar y promover las investigaciones en contra de este delito, con el pleno respeto de las competencias institucionales y de las facultades de los sujetos procesales (...). Las actuaciones propias de la investigación del delito permanecen de manera autónoma e independiente dentro del ámbito de las competencias exclusivas de la Fiscalía General de la Nación”*.

ii. MEDIDAS ADOPTADAS POR LA CBPD PARA COMBATIR LA DESAPARICIÓN FORZADA DE MUJERES EN COLOMBIA Y DETERMINACIÓN DE SU PARADERO

3. La CBPD ha realizado importantes contribuciones a la lucha contra del delito de desaparición forzada en el país. *“si bien los mecanismos institucionales diseñados e implementados por la gestión de la Comisión para combatir el flagelo no fueron concebidos bajo un estricto enfoque diferenciador de género; sí han constituido avances decisivos para hacer frente de una mejor manera a la desaparición forzada de personas, sin factores de discriminación; esto es sin distinción alguna en razón de género, orientación sexual, edad, ocupación, posición social, ideología política y/o credo religioso (...)”*.

4. La Comisión ha elaborado el Proyecto de Ley Estatutaria que *“(...) precisa el procedimiento, ejecución y alcances del Mecanismo de Búsqueda Urgente; lo que daría origen a la Ley Estatutaria 971 de 2005. Esta disposición permite a cualquier ciudadano, particular o funcionario público, solicitar ante cualquier Juez o Fiscal del país, aquel que considere más conveniente, la activación del Mecanismo para que de manera inmediata la autoridad judicial disponga de todas /as actuaciones que se requieran para encontrar cuanto antes, con vida y sin menoscabo en su integridad física y moral a la persona reportada como desaparecida, y así evitar que en su contra se produzca el delito de desaparición forzada”*. En la primera etapa del mecanismo propuesto el cual está integrado por la solicitud y las actividades que efectúa la autoridad judicial, se documenta información detallada de la persona que se ha reportado como desaparecida para emprender acciones efectivas que permitan dar con su localización. En caso de ser mujer, se da una especial atención a la estrategia de búsqueda para encontrarla viva sin generarle ninguna afectación.

5. La CBPD también destaca la formulación del Plan Nacional de Búsqueda de Personas Desaparecidas, definido como el *“conjunto de instrucciones operativas detalladas, dirigidas a los funcionarios que, en las distintas entidades, deben actuar, con el objetivo de encontrar con vida y sin menoscabo en su integridad a las personas desaparecidas. De no ser posible lo anterior, para localizar el cuerpo de la persona desaparecida, recuperarlo, identificarlo plenamente, entregarlo dignamente a sus familiares y garantizar que adelanten libremente su duelo según sus costumbres y creencias”*.

6. Por su parte, el instituto Nacional de Medicina Legal y Ciencias Forenses (INMLyCF) quien también ha asumido las funciones de la Secretaría Técnica de la Comisión de Búsqueda, realizó en el 2015 la consolidación del capítulo *“El fenómeno de la desaparición de mujeres en Colombia. La desaparición forzada de mujeres: otra violencia basada en género”*, en la que se presentaron cifras históricas entre 1938 y 2014. La actividad se llevó a cabo, con ocasión de las medidas de divulgación de información relacionadas con la búsqueda de personas desaparecidas.

7. Adicionalmente, el INMLyCF realiza entrevistas forenses para identificar, documentar expedientes, cruzar referencias entre las personas que han desaparecido y los cadáveres que no han sido identificados, y hace efectivos estudios multidisciplinarios de los cuerpos exhumados o inspeccionados por los organismos de policía judicial, según sean las gestiones hechas por la Fiscalía General de la Nación. Se hace preciso informar que, según reportes proporcionados por la institución, de las 31.305 mujeres que se han reportado como desaparecidas, 737 han sido halladas fallecidas y 12.639 han sido halladas con vida, por lo que el Estado ha mostrado respuesta a la problemática al 42.7% de los casos.

iii. MEDIDAS DE REPARACIÓN INSTITUCIONAL EN CASOS DE DESAPARICIÓN FORZADA

8. Es preciso señalar ante el Honorable Grupo de Trabajo, las labores que las instituciones realizan para asegurar la reparación adecuada de las víctimas de desaparición forzada. Se resalta el Protocolo Interinstitucional para la Entrega Digna de Cuerpos sin vida de Personas Desaparecidas de la Comisión de Búsqueda de Personas Desaparecidas, elaborado conjuntamente con víctimas de este delito en el país, el cual fija los principios y procedimientos para que las autoridades competentes investiguen, exhumen e identifiquen los cuerpos de conformidad con los estándares nacionales e internacionales, dando un enfoque humano y respetuoso a las víctimas.

9. Entre los principios que rigen el protocolo se resalta la aplicación del enfoque diferencial para que se tengan en cuenta las características de la víctima, priorizando la condición de la mujer.

10. Por su parte, la Unidad de Atención y Reparación Integral a las Víctimas, en cuanto a la implementación de las medidas de satisfacción para víctimas de desaparición forzada y sus familiares, no aplica una perspectiva diferencial de género. Su metodología es igualitaria tanto para hombres como para mujeres según sea su orientación sexual e identidad. Esto en concordancia con las iniciativas de memoria y reparación simbólica propuestas por las organizaciones de los familiares que han sido objeto de este flagelo.

11. Asimismo, las autoridades del orden nacional, en aplicación del artículo 139 de la Ley de Víctimas y Restitución de Tierras y del Decreto 303 del 20 de febrero de 2015 y el marco de la Semana de los Detenidos Desaparecidos y del Día Internacional de los Desaparecidos, realiza homenajes públicos a través de conferencias y talleres para fomentar la reflexión sobre el derecho a la memoria, la verdad, la vida y el respeto de los derechos humanos de las víctimas de desaparición forzada. El procedimiento que se sigue para este tipo de actividades es la concertación con los familiares en la que se reciben propuestas de las acciones a realizar en conmemoración de este día.

12. En lo que respecta a la entrega de cadáveres, el procedimiento está regido por la perspectiva diferencial de mujeres y género, con especial énfasis en los familiares del género femenino que participan en la entrega del cuerpo, el cual se hace respetando la dignidad de las víctimas de desaparición forzada y homicidio.

13. Es de señalar, que respecto a los casos referidos las instituciones están recopilando la información necesaria por lo que tan pronto se tenga el insumo correspondiente, estaremos rindiendo el informe requerido, especialmente en los tres casos puntuales a los que se hace referencia en la nota recibida.

14. El Estado colombiano reitera ante el Grupo de Trabajo sobre las Desapariciones Forzadas o Involuntarias, su disposición en continuar implementando estrategias que contribuyan a localizar a las personas que han desaparecidos en diferentes circunstancias, formulando nuevas estrategias de reparación a las víctimas y sus familias, siempre respetando la dignidad de los afectados y priorizando las condiciones vulnerables de las víctimas en aplicación del enfoque diferencial.
